



Document de travail

RÉALISATIONS DES VERTS/ALE DURANT LA PRÉSENTE LÉGISLATURE: contribution à la campagne d'information en vue des élections européennes 2009

28 février 2008

Coordination du texte assurée par Vula Tsetsi/dr

Affaires constitutionnelles: la valeur ajoutée des Verts

Ces dix dernières années ont été cruciales pour le développement de l'Union européenne, de ses institutions et de ses politiques. Cette phase a commencé en 1999 avec l'élaboration de la Charte des droits fondamentaux, le traité de Nice en 2000 suivi du travail de la Convention sur l'avenir de l'Europe et enfin, l'adoption du traité de Lisbonne; ainsi que le processus d'intégration européenne a connu une accélération et un approfondissement.

Les Verts ont activement et très étroitement participé à ce processus à tous les niveaux. Nous avons toujours considéré l'intégration européenne, non pas comme une fin en soi mais comme l'exigence d'une démocratisation indispensable de l'Union et de sa capacité à relever les défis du prochain centenaire. Les Verts ne partageaient pas la logique des vieux schémas des équilibres des pouvoirs nationaux, mais défendaient une véritable approche européenne qui mette les citoyens européens au cœur de leurs actions et dispose des instruments nécessaires à la mise en œuvre des valeurs qu'ils partagent, garantisse les intérêts dans le respect de la démocratie, et responsabilise les détenteurs du pouvoir et réalise leurs visions pour l'avenir.

Grâce de cette approche, malgré leur taille relativement limitée, les Verts ont véritablement contribué à façonner le caractère et l'approche de la réforme constitutionnelle au sein du Parlement européen. Bien que nos concepts n'aient pas toujours été pleinement pris en compte et qu'ils soient assurément apparus comme avant-gardistes à maints égards, l'optique du Parlement et sa perception de lui-même en tant que représentant des intérêts des citoyens a radicalement changé au cours de ces dix dernières années.

Le travail mené avec acharnement au sein du Parlement européen s'est effectué parallèlement à une transformation interne au sein des Verts européens. L'image interne et externe des Verts en tant que parti résolument proeuropéen est le résultat de nombreuses années d'engagement, notamment des membres des Verts de la commission des affaires constitutionnelles, mais aussi des dirigeants à la tête du Parti Vert Européen. Les différentes approches en faveur du processus d'intégration européenne qui sont le fruit de diverses divisions géographiques, culturelles et politiques, ont été modérées en raison du fait que, pour nous les Verts, l'intégration n'est pas nécessairement synonyme de centralisation, mais plutôt de démocratisation. Les Verts sont parvenus, tant au sein du Groupe au Parlement européen qu'au niveau du Parti Vert Européen, à défendre des positions proeuropéennes loyales, cohérentes et persuasives. Cette approche s'est révélée payante et nous distingue de la plupart des autres familles politiques.

Réalisations des Verts en POLITIQUE ÉTRANGÈRE: LA VALEUR AJOUTÉE DES VERTS

Contexte

La commission des affaires étrangères ne dispose d'aucun pouvoir législatif puisque que la politique étrangère commune de l'UE a encore un caractère strictement intergouvernemental et relève donc de la compétence du Conseil. Toujours est-il que le Parlement européen est tenu informé par la présidence tournante des décisions qu'adopte le Conseil composé des chefs d', et par le Conseil «Affaires générales et relations extérieures» composé des ministres des affaires étrangères de l'UE. Par conséquent, même si par sa taille la commission des affaires étrangères est la plus importante du Parlement puisqu'elle compte près de 90 députés européens, elle s'apparente plutôt à un forum dont les positions et les points de vue exprimés dans les nombreux rapports, résolutions et recommandations adoptés ne revêtent aucun caractère contraignant pour le Conseil, à l'exception de la ratification des accords signés entre l'UE et des pays tiers. Indépendamment de cela, les chefs d'et de gouvernement des pays tiers sont de plus en plus nombreux à se rendre à Bruxelles pour s'exprimer devant cette commission qui a souvent servi d'enceinte publique, jouissant d'une grande renommée, pour expliciter certains faits, apporter d'autres explications ou lancer de nouvelles propositions de gestion des crises et de résolution de questions sujettes à controverse. Bien qu'elles ne lient pas le Conseil ni les gouvernements de l'UE, les positions de cette commission et du Parlement européen, en général, s'agissant des affaires étrangères, ont souvent un impact sur l'opinion publique européenne et celle des pays tiers concernés.

Les domaines où les Verts font la différence

L'objectif de l'action des Verts au sein de la commission des affaires étrangères a toujours été d'apporter davantage de *cohérence* et de *crédibilité* à la politique étrangère commune de l'UE par rapport à la manière dont elle est menée aujourd'hui. D'un côté les présidences de l'UE et les membres de la Commission ne cessent de répéter que le rôle de l'Europe est de promouvoir la démocratie, les droits de l'homme et le développement durable et, de l'autre, ces valeurs sont constamment contredites par la réalité de la pratique quotidienne des institutions de l'UE. Comment est-il possible d'établir un véritable partenariat stratégique avec des pays comme la Chine et la Russie qui violent systématiquement les droits de l'homme et les conventions internationales? Ne serait-il pas préférable et moins hypocrite de dire simplement que les relations avec ces deux pays ne peuvent revêtir qu'un caractère pragmatique? Les Verts ont toujours fait preuve de fermeté en poussant la commission des affaires étrangères et le Parlement européen à adopter des positions plus critiques et plus fermes à l'égard de la Chine et de la Russie pour contrebalancer les positions indulgentes et clémentes du Conseil et de la Commission. Les questions du Tibet et de la Tchétchénie, par exemple, ont toujours été traitées de manière approfondie au Parlement, principalement grâce à notre action, rompant ainsi l'odieux silence des deux autres organes.

De plus, la dépendance aux énergies fossiles fragilisent l'UE et la rendent plus dépendante de régimes autoritaires qui compromettent les valeurs fondamentales sur lesquelles repose l'UE. Réduire la dépendance vis-à-vis du gaz, du pétrole et du charbon, est donc la seule solution de garantir une politique étrangère cohérente avec les engagements et les principes consacrés dans le tout récent traité de Lisbonne. Le choix des énergies renouvelables et de la non-prolifération nucléaire (civile et militaire) est une condition incontournable pour le développement d'une politique étrangère viable, objective et conséquente.

Les objectifs des Verts

Au sein de la commission des affaires étrangères, les Verts se sont toujours mobilisés en faveur d'un renforcement de la politique étrangère commune et d'une responsabilisation vis-à-vis du Parlement et des citoyens européens, puisque tel n'est pas encore le cas aujourd'hui. Il importe que l'UE s'attache au maximum à mettre la démocratie, les droits de l'homme, la paix et le développement durable au cœur de sa politique étrangère qui doit être davantage *affirmée*, *durable* et *éthique*:

- *affirmée*, car l'UE ne saurait se défilier de ses responsabilités en tant qu'acteur mondial et se doit de promouvoir et de soutenir ses valeurs fondatrices;
- *durable*, car l'énergie et la politique européenne sont indissociables, et que seule une politique énergétique respectueuse de l'environnement basée sur les énergies renouvelables est à même de garantir la crédibilité et l'indépendance de notre politique étrangère;

- *éthique*, car l'UE doit être cohérente avec ses principes et ses déclarations suivies d'effet.

Travail législatif en commission

En dépit du fait que les pouvoirs de la commission des affaires étrangères soient, à proprement parler, toujours limités à la codécision sur quelques rares règlements et le budget, il ne faut pas sous-estimer son pouvoir «moral».

La réforme des instruments financiers sur les relations extérieures qui a eu lieu au cours de cette dernière législature a ouvert de nouvelles perspectives d'exercer une influence accrue; en effet, le nombre d'instruments/règles a été réduit de trente à sept grands instruments. Pour quatre d'entre eux, le Parlement s'est vu conférer le pouvoir de codécision (qui doit encore être étendu dans le futur). Plus important encore pour le Parlement: auparavant, les députés devaient consacrer beaucoup de leur temps à se battre pour des détails en amendant des dizaines de règlements plus ou moins dérisoires dont l'exécution relevait entièrement de la Commission et du Conseil; maintenant le travail de codécision est limitée aux révisions d'un petit nombre de règlements tous les trois à sept ans, ce qui offre au Parlement davantage de possibilités de participer aux divers groupes de travail dans le cadre du suivi de la mise en œuvre. Ces groupes de travail sont nouveaux et les membres de la commission AFET, contrairement à la commission DEVE, n'ont pas réellement saisi la chance que peut offrir l'échange de vues direct et régulier avec la Commission. Le pouvoir consiste moins en règles établies qu'en l'exercice d'une influence politique. Dans le domaine des affaires étrangères, la Commission est généralement réticente à poursuivre des politiques de dépenses ouvertement critiquées par les députés, et donc disposée à reprendre des propositions du Parlement, lorsqu'elle a le sentiment que la position défendue rencontre l'approbation d'une majorité.

Exemples où les Verts ont marqué des points en tirant parti du système législatif

* **Partenariat pour l'établissement de la paix (Peace Building Partnership – PBP)**: Angelika Beer, députée allemande des Verts, était le rapporteur de l'instrument de stabilité (destiné à apporter un soutien financier aux régions en crise et à la prévention à long terme des crises). Elle est parvenue à négocier l'instauration de la facilité «PBP» dans l'instrument de stabilité, laquelle sert désormais à créer la facilité de prévention des crises de l'UE dans un réseau composé d'ONG et d'autorités locales. Il se tient également environ quatre réunions mensuelles de mise à jour avec la Commission et les ONG, ce qui donne au rapporteur et, potentiellement, au groupe de travail de suivi, la possibilité de contrôler de relativement près l'action de la Commission et du Conseil.

* **Coopération avec les pays bénéficiaires**: les Verts ont tiré parti de manière croissante des discussions dans les groupes de travail de suivi sur les programmes pluriannuels indicatifs, les plans d'action annuels, etc. concernant des activités ou des pays particuliers en vue nouer des contacts avec des militants locaux et des ONG, et d'apporter leur vision dans le débat avec la Commission. Dans l'éventail des divers partis politiques, les Verts ont toujours un avantage comparatif dans la mesure où ils sont davantage en relation avec des acteurs de terrain. Cet avantage pourrait être encore décuplé en étendant les sites web interactifs, ce qui permettrait, par exemple, aux citoyens concernés dans les pays tiers de donner leur avis sur les programmes de la Commission.

* **Une initiative budgétaire concrète (EuroNews en farsi)**: le Parlement a le pouvoir de codécision en matière budgétaire. Un groupe de pression avec à sa tête un membre des Verts, composé de membres des cinq principaux partis politiques a réussi faire imposer un amendement budgétaire visant à établir une chaîne européenne d'informations en langue farsi pour tenter de soutenir une plus grande diversité des médias en Iran sans interférer dans les affaires intérieures. C'est grâce à une action complexe de ce groupe menée au sein de la Commission et dans le PE qu'il a été possible de garantir les majorités nécessaires.

Campagnes et travail extralégislatif

Pétitions européennes

Une fois que le traité de Lisbonne sera adopté, on pourrait aussi envisager d'utiliser l'instrument des pétitions d'un million de signatures pour lancer des campagnes européennes et initier de nouveaux actes législatifs.

Parmi les thèmes éventuels figurent:

- * un traité sur le commerce des armes,
- * un code de conduite contraignant sur les exportations d'armes,
- * l'intégration d'une clause dans les traités de l'UE excluant «la guerre comme instrument de politique étrangère».

Résolutions et débats en plénière

Malgré le handicap de sa taille, le Groupe des Verts a usé d'une très grande influence pour lancer des débats et faire adopter des résolutions cruciales par le PE. Même si celles-ci ne sont pas contraignantes, elles peuvent exercer une forte pression sur le pays concerné ou sur une question sujette à controverse.

Quelques exemples (parmi tant d'autres) de résolutions: Guantanamo, les intouchables appelés aussi les «Dalits», la situation des réfugiés de Lampedusa ou le système antimissiles américain.

Conférences et études

Tant les groupes politiques que les commissions parlementaires peuvent organiser des conférences. La liste des conférences initiées par les Verts est longue; elles se sont d'ailleurs révélées très utiles pour faire avancer le débat avec le public sur des questions controversées.

Il en va de même pour les études que les membres peuvent solliciter dans leurs commissions respectives. Elles peuvent avoir une certaine influence, dans la mesure où elles sont accessibles sur le site web officiel du PE et sont généralement associées à un débat en commission avec des experts.

Parmi les exemples couronnés de succès figurent notamment des questions de sécurité comme la législation antiterroriste, le système de sanctions et le désarmement.

FAIRE LA PAIX PAS LA GUERRE: L'OBJECTIF À POURSUIVRE PAR L'UNION EUROPÉENNE – DIX BONNES RAISONS DE VOTER «VERTS» AUX ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2009

1) Faire cesser les exportations irresponsables d'armes européennes – Durant cette législature (2005-2009), le Groupe des Verts au Parlement européen s'est montré à la hauteur de sa réputation mondiale et a défendu une politique visant à prévenir les exportations d'armes vers des régions qui connaissent un conflit, l'instabilité et où les droits de l'homme sont bafoués. Grâce à notre action au sein des commissions, des délégations, nos rencontres avec le Conseil et les ministres, les débats en plénière, les expositions et les conférences, nous avons joué un rôle notable dans l'adoption du code de conduite européen sur les exportations d'armes, un instrument juridiquement contraignant auquel sont soumis tous les de l'UE. Depuis lors, les ventes d'armes irresponsables baissent et les scandales qui se sont produits par le passé se font plus rares.

2) Faire cesser le commerce légal et illégal sans restriction à l'échelle internationale de fusils, de mitrailleuses, d'autres armes portables et de munitions – La pression exercée par des ONG internationales a poussé les Nations unies à adopter leur programme de lutte contre le commerce des armes légères et de petit calibre illicites. Depuis lors, les Verts n'ont eu de cesse que de porter cette question à l'attention du Parlement européen. Nous avons été la force motrice pour veiller à ce que l'UE assume la responsabilité de la mise en œuvre et du perfectionnement de ce programme. Une partie de notre travail a consisté à nous assurer que l'UE agisse pour prévenir les activités illicites de courtiers en armements privés en adoptant une législation contraignante qui prévoira un enregistrement obligatoire pour l'exercice d'activités commerciales de ce type.

3) Faire cesser la violence armée attribuable aux ventes d'armes clandestines au sein de l'Union européenne – Nos initiatives ont permis au Parlement européen d'enregistrer des progrès en la matière avec la Commission européenne en ce qui concerne l'adoption et la mise en œuvre de la législation destinée à interdire l'achat d'armes par des personnes privées sans contrôle efficace ou enregistrement.

4) **Adoption d'un traité international sur le commerce des armes** – Sous la forte pression d'ONG, la majorité des pays dans le monde (notamment presque tous les de l'UE) estime que l'adoption d'un traité international s'impose pour réguler et contrôler le commerce des armes. Grâce aux initiatives des Verts, le Parlement européen s'est retrouvé à l'avant-garde parlementaire, exerçant une pression sur l'UE et les gouvernements nationaux pour qu'ils développent cette idée et qu'ils veillent à son application en évitant au maximum les vides juridiques.

5) **Améliorer le traité international interdisant les mines terrestres** – En 2007, le monde a célébré le dixième anniversaire du traité d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel. Les Verts ont joué un rôle primordial dans l'instauration et la promotion de ce traité. À notre initiative, le Parlement a estimé qu'il convenait d'étendre l'interdiction à tous les types de mines terrestres, y compris aux mines antivéhicules, et d'appliquer des amendes aux entreprises qui investissent dans la production de mines. Donnant suite à l'appel des Verts, le Parlement a également confirmé la poursuite du soutien financier de l'UE au déminage et a alloué davantage de fonds à l'aide aux victimes de mines.

6) **Vers une interdiction mondiale des munitions à fragmentation** – À la suite d'initiatives de la part des Verts, le Parlement européen soutient désormais fermement l'initiative internationale d'instauration d'un traité mondial sur l'interdiction des munitions à fragmentation qui s'appliquerait aux s et aux acteurs non étatiques. Le Parlement estime que ce traité devrait couvrir tous les types de munitions de ce genre, de même que ceux produits par «nos» industries dans l'UE. En réalité, nous avons déjà été informés que ces munitions, pour des raisons d'image publique, ont été retirées de l'arsenal des armées modernes, notamment celles faisant partie de l'OTAN.

7) **Vers une interdiction mondiale des munitions contenant de l'uranium** – Les Verts ont mis tout en œuvre pour s'assurer que le Parlement européen soutienne fermement l'appel d'ONG internationales en faveur d'un traité international visant à interdire l'utilisation d'uranium appauvri dans les armes conventionnelles: c'est tout simplement trop dangereux tant pour les civils que pour les soldats. Le Parlement européen a demandé à ce qu'il ne soit pas déployé de troupes européennes ni de travailleurs humanitaires dans les régions où de telles armes sont utilisées, ce qui s'avère poser des problèmes logistiques à l'OTAN et aux États-Unis.

8) **Assurer le suivi des interventions militaires et humanitaires civiles de l'UE** – Dans le sillage d'appels lancés par les Verts, le Parlement européen prend au sérieux le suivi qu'il exerce sur le nombre croissant d'interventions de l'UE dans des pays comme la Bosnie, le Congo pour s'assurer (avec plus ou moins de succès) que ces missions restent dans le cadre des Nations unies, sont convenablement financées, préparées et équipées et qu'elles ne se heurtent pas à des ambitions nationales de politique étrangère post-coloniale. Les Verts ont obtenu des garanties que le rôle des femmes dans le cadre de ces missions sera renforcé et que les armes collectées ne seront plus revendues à des courtiers en armes privés. En tant que Verts, nous luttons également de toutes nos forces pour privilégier et renforcer la dimension civile de ces missions et le rôle des ONG et des communautés locales dans le cadre de la prévention des conflits violents.

9) **Non aux armes nucléaires et aux systèmes de missiles antibalistiques** – Grâce à la pression intense exercée par les Verts sur cette question, le Parlement européen a adopté une position ferme: il faut non seulement mettre un terme aux ambitions de posséder l'arme nucléaire affichées par d'«autres», mais il conviendrait aussi d'assurer le désarmement nucléaire de l'OTAN. Nous bataillons avec le Conseil de l'UE pour obtenir l'assurance que ce désarmement doit s'inscrire dans le cadre de la stratégie européenne de sécurité et ne soit pas laissée à la seule responsabilité de l'OTAN. Il est souhaitable de démanteler l'arsenal nucléaire européen, de sorte que l'Europe devienne une zone sans armes nucléaires. Nous soutenons résolument la campagne européenne dont l'objectif est de contraindre les États-Unis à retirer leurs armes nucléaires et de réduire ses bases sur le territoire de l'UE. Au Parlement européen, les Verts sont la force motrice derrière la demande faite aux États-Unis de renoncer à leur projet de déploiement d'un système de missiles antibalistiques sur le territoire européen; et, comme nous doutons de la volonté de l'OTAN à défendre l'intérêt de la sécurité des citoyens européens, nous insistons pour qu'il soit mis un terme à tous les

efforts dans le sens d'un déploiement de ce système par le biais de l'Alliance. De plus, nous sommes tout à fait opposés au déploiement d'armes dans l'espace.

10) Contrôle, responsabilité et transparence parlementaires sans restriction sur les questions de sécurité – Le statut actuel du Parlement européen, «à savoir nous vous informerons, mais c'est à peu près tout», n'est pas de nature à garantir la sécurité des citoyens européens. Les eurodéputés des Verts ne sont pas les seuls à exiger des améliorations dans ce domaine, mais ils ont très certainement contribué de manière notable à la définition d'un rôle à part entière pour eux en tant qu'élus européens.

Évaluation de la sous-commission «droits de l'homme»

En acceptant la présidence de la sous-commission «droits de l'homme» du PE en 2004, les Verts s'engageaient à reprendre le défi majeur qui est de renforcer la politique du PE dans le domaine des droits de l'homme.

Notre intention, en tant que Verts, était d'introduire une méthode de travail précise et crédible en évaluant les outils des «droits de l'homme» et en recourant à tous les mécanismes parlementaires existants, afin de faire entendre nos voix au sein des institutions européennes ainsi que des organisations internationales.

Le statut de la sous-commission s'est révélé handicapant à plus d'un titre, n'offrant pas toutes les possibilités dont jouit une commission parlementaire à part entière. À la mi-législature, nous avons donc demandé un réexamen du statut de cette sous-commission et à ce qu'elle soit transformée en «commission des droits de l'homme». Cependant, en raison de l'opposition du PPE et des Libéraux, cette transformation n'a pas été possible, en dépit du fait qu'une commission à part entière nous aurait permis d'optimiser nos efforts et ainsi l'efficacité du Parlement dans le domaine des droits de l'homme. Dans ce contexte de réajustement des structures du PE après l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, cette question se reposera de toute manière. La principale raison est que la fusion des secrétariats respectifs du Conseil et de la Commission en une nouvelle entité diplomatique de l'UE ainsi que la nomination du haut représentant de la PESC devenant parallèlement vice-président de la Commission apportera une plus grande cohérence dans ce domaine, d'où le risque que le PE se retrouve dans une position d'isolement. Nous devons dès lors répondre à ce changement institutionnel par un renforcement de nos propres structures qui passe d'évidence par la création d'une commission des droits de l'homme à part entière.

Mettre les droits de l'homme au cœur des politiques extérieures de l'UE

L'article 11 du traité sur l'UE reconnaît la promotion des droits de l'homme comme l'un des objectifs de la politique étrangère et de sécurité commune. Quoi qu'il en soit, il s'avère que la dimension des «droits de l'homme» n'apparaît pas systématiquement dans toutes les politiques extérieures de l'UE. La réalité est en effet tout autre. Nous disposons d'un ensemble d'outils, plus ou moins efficaces, qui nous permettent de progresser quelque peu dans ce domaine. L'expérience nous montre que les droits de l'homme pâtissent encore de l'absence de volonté politique et sont tributaires de considérations géostratégiques. L'un de nos objectifs a donc été de revendiquer une politique de l'UE qui respecte strictement les principes énoncés dans les traités.

En conséquence, nous avons proposé que la sous-commission présente un premier rapport d'initiative sur les clauses relatives aux droits de l'homme et à la démocratie dans les accords de l'Union européenne, de manière à réaffirmer la position du Parlement en la matière et de veiller au respect de ce principe. Les droits de l'homme doivent être au cœur de toutes les politiques extérieures de l'UE, y compris les aspects extérieurs des politiques internes de l'UE et des accords sectoriels.

En outre, dans le cadre du processus d'adhésion à l'UE, les Verts ont toujours contribué de manière significative aux «rapports de progrès» soulignant les obligations des pays candidats découlant des critères de Copenhague. Un contrôle effectif de la situation des droits de l'homme a été assuré dans chaque pays candidat tout au long de la législature. Compte tenu des réelles difficultés rencontrées par la Bulgarie et la

Roumanie pour satisfaire pleinement aux critères de Copenhague s'agissant de l'indépendance de la justice et de la lutte anticorruption, les Verts ont proposé de créer un mécanisme de suivi, afin d'évaluer les progrès enregistrés par ces deux pays depuis leur adhésion à l'UE.

La sous-commission «droits de l'homme» envoie chaque année, de sa propre initiative, une délégation en Turquie, afin de suivre de près chaque mesure de réforme liée aux droits de l'homme ainsi que l'évolution générale en la matière. Notre rapport de mission est ensuite discuté au sein de la sous-commission avant d'être transmis à nos homologues turcs. Les amendements de la sous-commission DROI sont en général soumis à la commission des affaires étrangères en tant que contribution directe de notre sous-commission.

Défendre une approche juste et cohérente

Bien que l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'homme soient reconnues de tous, l'expérience et la pratique nous prouvent que le respect de ces principes fondamentaux dépend très largement des intérêts politiques et/ou stratégiques. Les Verts ont montré au PE que le respect du droit international s'applique tant au sein de l'Union européenne elle-même qu'à l'extérieur. Le travail mené par les Verts dans la sous-commission sur les vols de restitution de la CIA en est un exemple. Nous avons fait montre d'une extrême fermeté à l'égard du Conseil et des sur les restitutions extraordinaires, l'utilisation d'assurances diplomatiques, l'externalisation de la torture et l'utilisation de centres de détention secrets sur le territoire européen (contrairement au PPE et à l'UEN). Pour le reste, qu'il s'agisse des droits de l'homme en Chine (contrairement au PSE), en Russie (sur laquelle les groupes sont divisés), en Ouzbékistan et en Tunisie (contrairement au PPE), en Libye ou ailleurs, nous avons toujours défendu la même position et avons engagé les gouvernements concernés à respecter leurs engagements internationaux. L'approche du poids de deux mesures compromet toute la crédibilité de la politique des droits de l'homme.

Soutien aux défenseurs des droits de l'homme dans les pays tiers

Dans le contexte du rapport d'Hélène Flautre (corapporteur) sur le nouvel instrument financier de promotion de la démocratie et des droits de l'homme, nous sommes parvenus à faire adopter un ensemble de mesures d'urgence au PE et aux en vue de renforcer la protection des militants des droits de l'homme (un soutien financier plafonné à 1 000 euros, renouvelable, afin de leur permettre de survivre, de poursuivre leurs activités de militants et de financer l'aide juridique).

Le débat sur la Turquie, une plateforme pour les antagonismes politiques en Europe

Pour le Groupe des Verts/ALE au PE, dynamiser la coopération avec l'Assemblée nationale turque avait comme seul objectif de promouvoir la démocratie parlementaire en Turquie et de créer une plateforme institutionnelle appropriée à cet effet. Le but n'était absolument pas pour les Verts d'accéder à la présidence de la commission parlementaire mixte UE-Turquie, tout d'abord avec Daniel Cohn-Bendit et maintenant avec Joost Lagendijk. Cette situation s'explique donc par le fait que les postes politiques importants au Parlement européen sont en général occupés par les grands groupes. Depuis leur entrée au PE, les Verts ont toujours défendu une politique cohérente sur la Turquie, d'ailleurs soutenue par la majorité du PE.

La politique des Verts sur la Turquie s'est toujours articulée autour de quelques idées politiques clés qu'ils ont essayé de défendre au sein du PE, de même que vis-à-vis de la Commission européenne et du grand public:

- a) la démocratisation de la Turquie constitue le premier et principal pilier de cette politique. Par trois fois la vie démocratique en Turquie a été secouée par un coup d'État et elle souffre encore aujourd'hui des séquelles institutionnelles. Promouvoir la démocratie s'est donc révélé décisif pour la paix intérieure du pays;
- b) les minorités, qu'elles soient religieuses, ethniques ou représentant une orientation sexuelle ont particulièrement souffert de discrimination en Turquie. Pour les Verts, la protection et l'égalité des droits des minorités sont primordiales. Depuis quelques années seulement, la politique turque nie l'existence des Kurdes et d'autres minorités. Dès lors, il importait de défendre en priorité la reconnaissance des

droits culturels, sociaux et politiques des Kurdes et d'autres minorités. C'est aussi, entre autres, grâce aux Verts au PE qu'aujourd'hui la reconnaissance des droits des minorités a commencé et dans les années à venir, les normes européennes en matière de droits des minorités s'appliqueront également en Turquie;

- c) la stabilisation économique et politique de la Turquie est un élément de paix important dans les zones en crise du Moyen-Orient, des Balkans et du Caucase. La Turquie est au carrefour de régions en crise et entretient des relations historiques avec les Balkans, le Moyen-Orient et le Caucase. Une Turquie politiquement et économiquement stable n'est pas seulement dans l'intérêt de l'UE, mais permettrait aussi d'irradier positivement les régions où sévissent des crises. Une Turquie démocratique intégrée dans l'UE offre des outils importants pour sa politique de paix. C'est avec succès que les Verts au PE ont privilégié cet aspect et défendu l'intégration de la Turquie dans l'UE;
- d) Le vote du 15 décembre 2004 au PE sur le lancement des négociations d'adhésion avec la Turquie s'est mué en important débat sur la Turquie, mais aussi sur l'Europe. Les Verts se sont prononcés en faveur des négociations d'adhésion et de l'adhésion de la Turquie à l'UE pour autant qu'elle satisfasse aux critères politiques et économiques de Copenhague. Une minorité au PE était contre l'adhésion de la Turquie, car elle représente à ses yeux une menace pour l'«identité chrétienne» de l'Europe. Il est indéniable que l'UE représente une communauté de valeurs, mais il ne s'agit pas de valeurs religieuses. C'est aussi pour cette raison que les Verts ont défendu les valeurs démocratiques universelles et ont récusé toute exclusion pour des motifs d'appartenance religieuse ou ethnique, ou fondés sur l'orientation sexuelle ou l'origine;
- e) le vote sur le lancement des négociations d'adhésion avec la Turquie s'est en réalité transformé en un débat sur la démocratie. Une forte minorité de conservateurs et de députés européens de droite parmi lesquels Le Pen ont tenté d'obtenir un vote à bulletins secrets afin de «laisser les députés européens libres de suivre leur parti ou pas» et d'empêcher que s'exprime la volonté des peuples d'Europe. En plénière, le Groupe des Verts a manifesté son mécontentement contre le vote à bulletins secrets; à cette occasion les députés européens portaient des posters avec la mention «UE-Turquie OUI», une image qui a fait la une de la presse européenne le lendemain. La grande majorité du Parlement européen a voté à bulletins secrets en faveur du lancement des négociations d'adhésion avec la Turquie;
- f) au cours des prochaines années aussi, les Verts resteront fidèles à leur principe en ce qui concerne leur politique vis-à-vis de la Turquie, car une Turquie économiquement et politiquement stable est aussi bien dans l'intérêt du peuple turc que de celui des peuples de l'Union européenne.

Réalisations des Verts dans la commission des budgets

Le rôle du Parlement européen dans le budget de l'UE

Le Conseil des ministres décide du **cadre financier pluriannuel** portant sur une durée d'au moins cinq années en accord avec le Parlement européen¹. Bien que le PE soit en droit de rejeter tout cadre

¹ En vertu des règles actuellement en vigueur résultant d'un accord interinstitutionnel entre la Commission, le PE et le Conseil, en vertu du traité de Lisbonne, le Conseil décide et le PE dispose d'un droit d'approbation.

financier pluriannuel proposé, il n'est pas habilité à proposer lui-même d'alternative à celui-ci². Ainsi, la capacité du PE à exercer une influence sur un Conseil réticent à augmenter des dépenses ou à engager un changement fondamental dans les politiques est relativement limitée. Il a été formellement convenu du cadre financier 2007-2013 en juin 2006, les Verts ayant voté contre, jugeant le compromis de 864 milliards sur sept ans inapproprié pour répondre aux problèmes auxquels est confrontée l'UE élargie³ et peu ambitieux sur le plan des réformes⁴. La marge de manœuvre dans les **budgets annuels** est limitée en raison des plafonds imposés par le cadre financier et des plafonds respectifs des différents programmes de dépenses décidés dans ce cadre.

Bilan des Verts

Bien que ni le Parlement, dans son ensemble, ni les Verts en tant que petit groupe du Parlement, n'aient réussi à peser de manière significative sur le volume ou l'orientation des dépenses de l'UE, les Verts ont obtenu 100 millions de budget supplémentaire au titre des dépenses pour le **programme environnemental** «Life +» pour la protection des sites Natura 2000, entre 2007 et 2013; Marianne Isler Beguin et Margarete Auken étaient les rapporteurs respectifs au Parlement européen. Les Verts, représentés par Hélène Flautre, présidente de la sous-commission «droits de l'homme», ont joué un rôle de premier plan dans le projet de création d'un instrument des droits de l'homme séparé doté d'un budget propre de 1,2 milliards d'euros pour la période 2007-2013. Helga Truepel, en sa qualité de membre de la commission des budgets et rapporteur du budget pour la commission de la culture a pu initier des projets pilotes sur la **mobilité des artistes** et «Euroglobe», un théâtre du monde visant à favoriser l'émergence d'une sphère publique européenne de débat, de culture et d'apprentissage. Les Verts ont lancé l'idée d'un **fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables** dans les pays tiers, qui est désormais doté d'un budget de 80 millions d'euros pour la période 2007-2010 dans le cadre de l'instrument de la coopération au développement et dont Claude Turmes est le rapporteur pour la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie. Le projet de navigation par satellites Galileo a désormais obtenu un financement public à part entière, et ce jusqu'en 2013 (3,4 milliards d'euros), grâce, entre autres, à la réorientation vers ce projet de quelque 50 millions d'euros de dépenses initialement affectés à Euratom, une révolution que de toucher à la vache sacrée que constitue le «nucléaire», comme l'ont proposé Helga Truepel et Gerard Onesta. Encore récemment, les Verts ont aussi réussi à mettre en avant différents programmes pilotes «verts»: un **programme d'échange de droits d'émission d'anhydride sulfureux** dans la zone de la mer Baltique, initié par Satu Hassi, un programme pilote qui se concentre sur les meilleures pratiques **dans le développement urbain durable** (Claude Turmes et Gisela Kallenbach) ou une **Convention pour l'Europe urbaine et rurale** (CEUR) qui vise à maximiser les avantages mutuels des zones urbaines et rurales d'une manière véritablement durable, proposée par Friedrich Graefe zu Baringdorf. Les Verts ont mené campagne sans relâche contre les **subventions à l'exportation et en faveur du tabac** et peuvent se féliciter d'avoir contribué à une réduction notable des subventions en faveur du tabac et à l'exportation au cours de ces dernières années.

Résultats des Verts au Parlement lui-même

Les Verts étaient manifestement au cœur de **l'action environnementale au sein du Parlement européen**, notamment grâce à Gérard Onesta qui a profité de sa double casquette en tant que membre respectivement du Bureau et de la commission des budgets pour faire accepter toutes sortes d'objectifs et d'actions en

² Les dispositions actuelles du traité ne régissent que les budgets annuels; le cadre financier pluriannuel est facultatif; en vertu du traité de Lisbonne, le cadre financier pluriannuel est inscrit dans le traité et le cadre en vigueur sera prolongé s'il n'est pas trouvé d'accord sur un nouveau cadre.

³ Le Parlement européen avait demandé que le budget soit porté à 974 milliards d'euros pour la période 2007-2013, alors que le Conseil avait fixé le niveau à 862 milliards d'euros: à la suite de négociations, le Parlement a obtenu 4 milliards d'euros supplémentaires dans les dépenses relatives aux programmes, soit guère plus que la position du Conseil.

⁴ Les Verts avaient proposé un autre budget à l'époque où le PE a adopté sa position, qui a été au-delà des estimations du Parlement et comportait des modifications notables des dépenses agricoles, abandonnant les paiements directs pour le développement rural et des zones Natura 2000 et introduisant le cofinancement national.

matière environnementale, comme l'assurance d'une **option d'approvisionnement énergétique autonome dans le programme relatif aux nouvelles extensions aux locaux du PE au Luxembourg** ainsi que la promotion de l'utilisation des transports publics et de véhicules plus respectueux de l'environnement. De manière plus essentielle, il convient néanmoins de noter que l'enregistrement récent du Parlement européen à l'**EMAS**⁵ est le fruit de nombreuses années d'un difficile travail mené par de nombreux députés des Verts, initié par la députée verte néerlandaise Kathalijne Buitenweg en 2001 en sa qualité de rapporteur pour le budget du PE. En 2006, Monica Frassoni a axé sa campagne à la présidence du Parlement européen 2007-2009 sur les améliorations environnementales envisageables et nécessaires (eau, papier, utilisation de l'énergie, etc.).

En dehors de l'action environnementale, Gérard Onesta a présidé un groupe de travail au Bureau du PE chargé d'améliorer le statut légal, les droits et obligations contractuels, la sécurité sociale et les conditions de travail des **assistants des députés**. Bien qu'il n'existe aucun statut communautaire uniforme qui s'applique aux assistants, le «codex» qui offre des règles plus claires concernant les aspects évoqués ci-dessus a néanmoins pu être imposé en attendant la définition de ce statut. Celui-ci ne pourra être convenu qu'à condition que le Conseil consente enfin à collaborer en la matière avec le Parlement; il est à espérer que l'adoption du statut des députés a préparé la voie au statut des assistants. Le **statut des députés** introduira des règles et des conditions uniformes dans l'exercice de leur mandat (rémunération, retraite, assurances, etc.) applicables à tous les députés⁶. Dans le même temps, les **indemnités** de voyage seront alors remboursées sur la base des coûts effectifs, comme l'ont toujours exigé les Verts. Pour ce qui est de procéder à un audit d'au moins 50 % de l'indemnité de frais généraux des députés et de mettre fin à la possibilité d'acquiescer de nouveaux droits dans le cadre du régime de pension complémentaire volontaire, les efforts des Verts se poursuivent, entre autres, au Bureau du PE et dans la commission du contrôle budgétaire (Bart Staes, rapport concernant la décharge, 2005).

Les Verts ont également fait campagne en faveur d'un dialogue permanent avec la société civile dans le cadre de l'élaboration de la législation. À l'initiative de Gérard Onesta, une première réunion «**AGORA**» s'est tenue l'an dernier sur le nouveau traité rassemblant plusieurs centaines d'organisations de la société civile. Il est prévu de tenir une deuxième réunion plus tard dans le courant de cette année, consacrée aux changements climatiques.

Principales réalisations des Verts/ALE dans le domaine de la protection de la santé humaine et de l'environnement au cours de la législature 2004-2009⁷

Situation en février 2008

Santé (à l'exception de la sécurité alimentaire)

1. Substances chimiques: le droit des consommateurs d'être informés de la présence de substances très dangereuses dans des articles de consommation (REACH, article 33)

Ne vous êtes-vous jamais demandés si votre revêtement de sol ou votre téléphone portable contenait des substances très dangereuses? Peut-être que oui, mais comment le savoir, à moins que le fabricant concerné ou le détaillant chez qui vous l'avez acheté soit assez gentil et compétent pour vous informer. Grâce à notre insistance, à l'avenir, les consommateurs seront en droit d'exiger des informations sur l'utilisation des substances cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction dans des articles de consommation à une concentration supérieure à 0,1 %. Cette demande d'informations est gratuite et les revendeurs sont tenus de répondre dans les 45 jours. Si suffisamment de consommateurs font valoir ce droit, il peut devenir

⁵ Système communautaire de management environnemental et d'audit.

⁶ À quelques exceptions près, les députés élus avant l'entrée en vigueur du statut au lendemain des élections de 2009 et réélus peuvent choisir de rester soumis au régime national et les États membres peuvent bénéficier d'une dérogation pendant une période transitoire ne pouvant excéder deux mandats.

⁷ Dans ce document ne figurent que les succès «définitifs»; les dossiers en cours de processus législatif n'y sont pas repris.

une arme puissante pour une suppression progressive générale de ces substances présentes dans les articles de consommation, tout simplement parce que les gros détaillants risquent de ne pas être en mesure de répondre à toutes les demandes, et décideront plutôt de demander à leurs fournisseurs de ne leur fournir que des articles ne contenant pas ces substances.

2. Substances chimiques: premier pas vers une suppression progressive des assouplissants toxiques dans le PVC pour les dispositifs médicaux (révision de la directive relative aux dispositifs médicaux, section 7.5)

Les dispositifs médicaux fabriqués en PVC souple tels que le matériel de perfusion, contiennent en général de grandes quantités d'un assouplissant toxique pour la reproduction. Grâce à l'initiative des Verts/ALE, dans le futur, l'utilisation de ces substances dans les dispositifs médicaux fera l'objet d'un étiquetage de manière à permettre au personnel médical de prévenir tout risque lié à l'utilisation de ces dispositifs médicaux contenant ces substances. En outre, le fabricant devra en justifier spécifiquement l'utilisation dans des dispositifs médicaux destinés à traiter des enfants ou, des femmes enceintes ou qui allaitent – un autre moyen de provoquer un changement en faveur de dispositifs médicaux souples sans PVC.

3. Substances chimiques: appel à une suppression progressive des matières dangereuses dans les jouets (résolution du Parlement du 26 septembre 2007)

Au cours de l'été 2007, divers fabricants ont retiré du marché des millions de jouets. Alors que le débat général a porté sur le manque de contrôles, le Groupe des Verts/ALE a été le seul à souligner que le problème fondamental résidait dans les dispositions législatives régissant la sécurité des jouets. Les meilleurs contrôles du monde n'y changeront rien, si les dispositions législatives en vigueur autorisent légalement la présence de substances qui sont par exemple cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (substances CMR). Les Verts/ALE ont obtenu un soutien majoritaire en plénière pour appeler à la suppression progressive de ces substances ainsi que des perturbateurs endocriniens, des substances sensibilisantes et parfumantes (contre les voix du PPE-DE). La proposition de révision de la directive de la Commission adoptée en janvier 2008 interdit les substances CMR et certaines substances parfumantes allergéniques.

4. Information des consommateurs: marquage de la capacité des piles (directive révisée sur les piles, article 21)

En général, «bon marché» et «qualité» vont rarement de pair. On dit aussi souvent qu'acheter des produits bon marché s'avère, à long terme, un mauvais calcul. Malheureusement, cela est très vrai pour les piles non rechargeables. Il existe deux types principaux de piles non rechargeables, un type très bon marché et un autre type plus cher. Le prix de l'un est en moyenne le double de l'autre. Cependant, la variante bon marché ne possède qu'un quart de la capacité de l'autre. Par conséquent, ceux qui choisissent la variante bon marché car elle ne coûte que la moitié du prix, devront acheter une autre pile quatre fois plus tôt, ce qui leur coûtera finalement le double. C'est la raison pour laquelle les Verts/ALE ont réussi à imposer l'introduction d'une exigence dans la directive révisée sur les piles pour contraindre les fabricants à indiquer la capacité des piles non rechargeables, pour permettre aux consommateurs de choisir en connaissance de cause (et acheter la pile présentant non seulement le meilleur rapport qualité-prix, mais aussi celle étant la moins préjudiciable pour l'environnement).

5. Expérimentation animale et sécurité chimique: le remplacement de l'expérimentation animale par d'autres procédés autant que faire se peut (REACH, articles 1er et 13)

La plupart des substances chimiques existantes sur le marché n'ont jamais été convenablement testés, pour la bonne et simple raison qu'aucune exigence légale ne l'impose. La nouvelle législation sur les substances chimiques, REACH, entend mettre fin à cette situation (pour les substances produites en quantités supérieures à 10 tonnes par an et par fabricant et pour les substances produites dont les quantités sont comprises entre 1 et 10 tonnes qui remplissent certains critères de risque). Il en résultera inévitablement une augmentation de l'expérimentation animale car, malheureusement, nombre de tests toxicologiques sont

encore pratiqués sur des animaux, ce qui soulève d'autres questions importantes, outre l'aspect éthique, sur la validité de l'expérimentation animale pour l'être humain, compte tenu des différences importantes qui existent entre l'homme et les espèces animales. Ce sont les Verts/ALE qui ont insisté avec la plus grande virulence sur la promotion d'autres types d'expérimentation et ont veillé à ce que l'expérimentation animale soit remplacée par d'autres méthodes d'essais validées dès qu'elles seront disponibles, pour une meilleure protection à la fois des animaux et des êtres humains.

6. Financement des organisations non gouvernementales: non au financement destiné à des groupes d'intérêts liés à l'industrie

Il est souhaitable que l'argent public destiné à financer le travail d'organisations non gouvernementales n'aille qu'aux groupes qui servent réellement l'intérêt public et non des intérêts corporatistes. Il est dès lors regrettable que plusieurs associations dans le domaine de la santé aient été créées par l'industrie pharmaceutique, sont sous sa coupe ou dominées par celle-ci. Les Verts sont parvenus à s'assurer que tous les financements communautaires, de même que les cofinancements du programme d'action dans le domaine de la santé ne puissent être accordés qu'à des organisations non gouvernementales à but non lucratif et libres de conflits d'intérêt sur les plans industriel, commercial, professionnel ou autres.

7. Médecine complémentaire: la reconnaissance politique de l'importance d'une approche holistique de la santé publique et la nécessité de prendre en compte les médecines complémentaires et alternatives (Programme d'action dans le domaine de la santé, considérant 24)

De grandes avancées en matière de soins de santé ont pu être réalisées grâce à la médecine traditionnelle. Pourtant, son approche réductrice présente également des limites majeures. Nombreux sont ceux qui préfèrent recourir aux médecines complémentaires ou alternatives qui s'appuient sur une approche holistique de la santé humaine. Bien que l'efficacité de ces médecines complémentaires et alternatives soit prouvée, on peut regretter qu'elles souffrent encore de discrimination. Les Verts/ALE ont joué un rôle moteur dans la reconnaissance politique de cette approche holistique du nouveau programme d'action dans le domaine de la santé dont il est souhaitable qu'il prenne en compte les médecines complémentaires et alternatives dans ses actions, lorsque leur efficacité est démontrée par des preuves scientifiques et cliniques.

Protection du climat

1. Plafonner l'impact sur le climat des vols à l'arrivée et au départ de l'UE

Les émissions de gaz à effet de serre provenant du secteur de l'aviation ont doublé depuis 1990, l'année même où l'on a imposé aux autres secteurs de l'économie de l'UE des 15 qu'ils réduisent leurs émissions de 8 %. De plus, les émissions du secteur de l'aviation devraient encore doubler d'ici 2020 si aucune mesure n'est prise pour renverser cette tendance. Outre, la part significative et croissante des émissions de dioxyde de carbone dans l'UE, l'impact global sur le climat serait de deux à quatre fois supérieur que l'impact du CO₂ à lui tout seul, même sans tenir compte des effets de l'accroissement des nuages cirrus. Les Verts ont joué un rôle clé dans la formation de majorités au Parlement européen pour insister sur l'adoption de mesures rigoureuses visant à remédier à l'impact du secteur de l'aviation sur le climat. Nous avons réussi à former des majorités en ce qui concerne des rapports non-législatifs ainsi que pour la position législative en première lecture sur la proposition d'inclure les émissions du secteur de l'aviation dans le système communautaire d'échange de quotas d'émission, notre amendement fixerait un plafond de la croissance des émissions du secteur de l'aviation au lieu d'imposer une simple obligation d'achat de droits d'émission d'autres secteurs.

2. Aucun crédit pour le nucléaire dans la politique climatique internationale

Le protocole de Kyoto permet aux pays industrialisés d'utiliser les crédits de réduction des émissions des pays en développement ce qui concerne une partie de leurs efforts de réduction obligatoires. La plupart de ces crédits seront effectivement utilisés par les entreprises en vertu du système d'échange de quotas d'émission qui relève du pouvoir de codécision du Parlement. Les Verts ont invariablement réussi à mobiliser

une majorité au Parlement pour bannir les crédits internationaux en faveur du nucléaire et garantir que la politique climatique ne favorise pas la prolifération nucléaire ou le terrorisme.

3. Taxes frontalières pour les fraudeurs irrespectueux des accords climatiques internationaux

Le protocole de Kyoto a adopté une mesure historique dans le cadre des efforts déployés au niveau international pour enrayer le grave changement climatique en fixant des plafonds contraignants d'émission de gaz à effet de serre imposés aux pays industrialisés. Il a été difficile d'imposer le maintien du consensus sur ces objectifs de réduction alors que de grandes économies comme les États-Unis et l'Australie ont renoncé à leurs engagements. Les propositions des Verts appelant à la prise de mesures commerciales d'ajustement de douane en faveur des pays industrialisés sans plafonds d'émissions de carbone pour protéger les entreprises contre le dumping environnemental, ont reçu un soutien accru et ont gagné du terrain, alors que les négociations sur le régime post-2012 ont effectivement commencé.

4. Appareils ménagers répondant à des normes minimales d'écoconception

L'amélioration de l'efficacité énergétique constitue une politique climatique à moindre coût qui permet dans la plupart des cas aux consommateurs d'économiser de l'argent. Il existe des écarts considérables dans la consommation d'énergie entre les appareils ménagers destinés au même usage. La législation européenne en matière d'écoconception impose des normes minimales à fixer en ce qui concerne les mesures minimales sur le cycle de vie de tous les principaux produits et appareils ménagers consommateurs d'énergie. Grâce aux amendements des Verts, il incombe à la Commission d'élaborer ces normes, de veiller à la transparence et de consulter les acteurs intéressés au-delà des secteurs concernés. Le Parlement européen a le dernier mot pour s'assurer que le niveau par rapport aux ambitions environnementales est suffisant.

Environnement

1. Survie des normes de qualité de l'air malgré des tentatives de les réduire

La mauvaise qualité de l'air cause chaque année 350 000 décès prématurés et des coûts aux sociétés de l'UE qui se chiffrent entre 276 et 790 milliards d'euros pour ce qui est des effets sur la santé, ou pouvant atteindre jusqu'à 9 % du PIB de l'UE-25. Bien que tout tende à prouver l'inadéquation du niveau de protection de la santé en Europe qui transparaît à travers les valeurs limites de la qualité de l'air, une coalition PPE-ADLE au Parlement européen a voulu profiter du contexte de la révision de ces règles pour revoir à la baisse les limites en la matière au lieu de renforcer au contraire ce niveau de protection. Les efforts déployés par les Verts pour dénoncer les tentatives des grands groupes d'affaiblir la législation ont permis son maintien en l'état.

2. Il faut protéger les eaux souterraines

Les eaux souterraines représentent un réservoir pour l'approvisionnement en eau potable, mais elles servent aussi de tampon en périodes de sécheresse et elles assurent le débit de base des systèmes d'eau de surface. Leur qualité se répercute sur la qualité de l'eau des lacs, des zones humides et du débit des fleuves, ainsi que sur l'écosystème des eaux souterraines lui-même. L'Agence européenne pour l'environnement a constaté que 87 % des eaux souterraines situées dans les zones agricoles de l'UE ne respectent pas les valeurs guides fixées par l'UE pour les nitrates, et la plupart des eaux souterraines des États membres sont exposées à des risques de pollution par les pesticides. Étant donné qu'il est très difficile de nettoyer des eaux souterraines contaminées, des mesures préventives s'imposent. Les Verts sont parvenus à obtenir une majorité parlementaire pour demander que l'obligation de l'UE en ce qui concerne la prévention et la limitation des rejets de substances dangereuses dans les eaux souterraines revête un caractère contraignant pour les ,et faire en sorte que les activités agricoles ne soient pas exclues du champ d'application de la directive.

3. Le budget LIFE + Environnement garde son caractère européen et reçoit un meilleure dotation en fonds

Grâce à la formation d'une coalition transpartite, le rapporteur des Verts, Marie-Anne Isler-Béguin sur le budget européen en matière d'environnement (c'est-à-dire le programme LIFE + 2007-2013), a pu résister aux tentatives de renationalisation de la politique environnementale européenne et maintenir le financement communautaire de projets environnementaux gérés au niveau de l'UE afin de garantir la valeur ajoutée européenne. Alors que l'accord final sur le niveau de financement était loin de ce que le Parlement avait souhaité pour pourvoir aux besoins de cofinancement du réseau de zones protégées relevant du programme européen Natura 2000, le budget du programme a été légèrement revu à la hausse, d'autres politiques ayant fait l'objet de coupes sombres en raison de l'accord global dans le cadre des perspectives financières.

4. Améliorer l'accès du public aux informations et à la mise en œuvre en matière environnementale

Grâce aux amendements des Verts adoptés, l'accès du public aux informations dans le domaine de l'environnement a été étendu à de nombreux actes législatifs, entre autres, concernant les émissions de dioxines provenant de sources industrielles, les ressources renouvelables ou les zones polluées dans des ensembles de données géographiques disponibles sur l'internet, ou les dérogations concernant les sources de pollution diffuses en vertu du régime de protection des eaux souterraines. Bien que les groupes du PPE et de l'ADLE se soient jusqu'ici opposés à accorder l'accès à la Cour de justice européenne aux organisations environnementales pour vérifier la légalité environnementale des décisions de mise en œuvre prises par la Commission, les Verts sont toujours soucieux d'améliorer la transparence et de garantir une application correcte et uniforme de la législation environnementale en Europe.

5. Protéger la biodiversité

Les Verts portent la biodiversité à l'attention des majorités. C'est à notre initiative que le Parlement européen a exigé un moratoire sur le déploiement de sonars militaires à haute intensité auxquels sont exposés les baleines, les dauphins et d'autres espèces marines, une législation interdisant l'importation de bois d'œuvre illégalement abattu, le soutien de l'UE pour un moratoire sur le commerce de l'ivoire dans le cadre de la CITES, ainsi que l'application de la technologie «terminator» aux plantes génétiquement modifiées, pour ne citer que quelques initiatives couronnées de succès.

Les Verts font la différence: succès remportés dans la politique alimentaire 2004-2008

Selon des sondages allemands, 70 % des citoyens associent les Verts aux efforts qu'ils déploient pour garantir la qualité des aliments. On pourrait en dire autant d'autres régions en Europe, car notre engagement en faveur de la qualité des denrées alimentaires (qu'il s'agisse d'aliments bio ou sans OGM) a toujours été au cœur de notre action politique. La force des Verts au PE c'est l'approche intégrée aux aliments qu'ils défendent, et qui repose sur l'interconnexion de la politique agricole avec le développement rural intégré et la production d'aliments de qualité. Dans tous ces domaines, nous avons créé des concepts politiques éclairés et sommes parvenus à réunir les majorités nécessaires pour faire la différence dans la politique européenne alimentaire et agricole.

Les grandes crises alimentaires des années 90 (l'ESB et d'autres scandales) ont conduit à des changements politiques au niveau des institutions européennes. En effet, depuis 1999, les questions de sécurité alimentaire relèvent de la procédure de codécision; le Parlement européen jouit donc des pleins pouvoirs législatifs sur un pied d'égalité avec le Conseil des ministres. Depuis 2000, d'innombrables actes législatifs en matière de politique alimentaire sont le fruit de demandes des Verts PE présentées par le Parlement européen dans les années 90 (suivi de la commission d'enquête temporaire sur l'ESB).

La défense d'une alimentation saine et la lutte contre le développement de l'obésité ont fait l'objet de nombreuses déclarations ministérielles et des processus de tables rondes. L'une des rares actions concrètes et législatives au niveau européen portait sur le règlement relatif à la publicité des denrées alimentaires portant des allégations nutritionnelles et de santé. L'industrie alimentaire a massivement contesté la proposition et a tenté d'obtenir la suppression de sa disposition majeure: l'établissement de profils nutritionnels censés prévenir la présence d'aliments malsains (haute teneur en sucre, en sel ou en graisse) qui doivent être commercialisés avec de la publicité vantant leurs effets sur la santé (comme «riches en calcium», «bons pour les os»). Grâce aux Verts au PE, un texte législatif solide a pu être adopté après une bataille de trois années contre les Conservateurs.

Protéger la santé des consommateurs européens est également l'objectif de la législation sur l'autorisation des pesticides dans laquelle les Verts ont joué un rôle clé (voir le rapport Breyer adopté en première lecture en octobre 2007). Il est indispensable de renforcer les dispositions actuelles afin de réduire la présence de pesticides dangereux dans les aliments et l'environnement. Les Verts sont d'avis qu'il faut retirer du marché toutes les substances classées cancérigènes, mutagènes ou toxiques, ainsi que celles ayant des effets perturbateurs sur le système endocrinien, neurotoxiques ou immunotoxiques. Les enfants et d'autres consommateurs plus fragiles méritent d'être protégés efficacement contre de telles substances.

Les substances dangereuses doivent être progressivement remplacées par d'autres moins dangereuses (substitution) et l'utilisation globale des pesticides doit être réduite grâce à l'application générale de normes de production intégrée (IPM = lutte intégrée contre les ravageurs) et à la désignation de zones sans pulvérisation.

Malgré la forte résistance de l'industrie chimique et d'une partie du PPE, nous sommes parvenus à obtenir un large soutien pour nos propositions au PE en première lecture.

Les Verts et la manipulation génétique des plantes

Depuis plus de cinquante ans, les scientifiques manipulent les gènes de bactéries, de plantes et d'animaux. En 1987, des bactéries manipulées ont, pour la première fois, été libérées dans l'environnement naturel. Il s'agissait de la «bactérie antigel». Cet événement scelle le début d'un débat toujours d'actualité à propos des effets éventuels des organismes génétiquement modifiés sur l'environnement et notre santé et du bien-fondé d'une telle prise de risques.



Les Verts soutiennent le mouvement des régions sans OGM

Nous estimons que tant que des doutes subsistent quant aux risques potentiels des plantes transgéniques, c'est à la politique qu'il appartient de décider s'il faut les autoriser ou pas. Or, le Parlement n'a actuellement pas voix au chapitre s'agissant de l'utilisation des nouvelles plantes génétiquement manipulées ou de la protection des voisins contre la contamination. Les décisions se prennent entre quelques mandarins de la Commission et du Conseil de l'Union européenne, des débats se tiennent derrière des portes closes. Notre volonté est de ramener le débat dans l'enceinte du Parlement.

Protection, transparence et le droit de dire NON



Faites confiance aux Verts – Un monde sans OGM

La porte de l'Europe est ouverte aux OGM. Nous ne sommes pas en mesure d'en interdire complètement l'importation et la culture. On a cependant légiféré en la matière: il existe des règles de protection de l'environnement, des règles de protection pour la santé humaine et animale ainsi que des règles de transparence. Depuis 2004, les producteurs de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux sont tenus d'étiqueter leurs produits lorsqu'ils contiennent des éléments de plantes génétiquement manipulées. Cette étiquette confère aux agriculteurs et aux consommateurs le droit de dire NON aux plantes transgéniques.

Sans transparence, c'est la porte ouverte aux plantes transgéniques



Les Verts disent NON aux nouvelles autorisations de maïs transgéniques

Les produits d'origine animale comme les œufs, le lait et la viande ne comportent pas d'étiquetage sur la présence de plantes transgéniques dans l'alimentation des animaux producteurs. Les Verts, représentant le souhait de millions de citoyens européens, sont le seul parti au Parlement européen qui prône l'étiquetage des produits d'origine animale, à ce jour, sans succès, mais nous ne baisserons pas les bras.

Les Verts défenseurs des intérêts des consommateurs



Rejoignez le mouvement de la révolution alimentaire

Nous sommes d'avis qu'en effet les consommateurs ont le droit de savoir comment les aliments qu'ils consomment sont produits. Pour nous, les consommateurs sont les décideurs clés pour obtenir une offre alimentaire saine et durable. Il va de soi qu'une production alimentaire durable ne repose pas sur l'utilisation de plantes génétiquement manipulées, ne contamine pas l'environnement avec des pesticides et ne détruit pas la forêt tropicale (contrairement à ce qui est actuellement le cas) pour produire du soja destiné à l'élevage du bétail.

Brevets sur la vie = danger pour l'humanité

Il n'est que juste qu'un brevet permette à son inventeur de tirer profit du fruit de son travail intellectuel. Mais peut-on breveter un organisme vivant ou des gènes découverts par un scientifique? Breveter la vie signifie que la nature elle-même devient un bien privé. La manipulation génétique et les brevets sur la vie offrent aux entreprises un nouveau moyen d'exercer leur domination sur les agriculteurs et la production alimentaire.

Au Parlement, les Verts n'ont plus été en mesure de bloquer de tels brevets, mais nous suivons de près les applications des brevets: certains brevets ont été accordés en violation des règles actuelles aussi laxistes soient-elles. Nous nous efforçons de découvrir ces cas et de les faire cesser

Les réalisations des Verts dans le domaine de l'énergie au cours de cette législature

Énergie: un thème clé aux yeux du public

- Augmentation du prix du pétrole.
- Constat concernant la fonte des calottes glaciaires et des glaciers, la sécheresse, les inondations, les tempêtes, l'élévation du niveau de la mer, les pénuries d'eau douce, les températures records, la disparition d'espèces animales, etc., pour ne citer que quelques-unes des nombreuses conséquences du changement climatique dû à la consommation de pétrole, de charbon et de gaz.

- Le rapport Stern et le film d'Al Gore.
- L'immense lobby en faveur de l'énergie nucléaire pour remédier au changement climatique.

Tels sont les quelques éléments clés qui ont planté le décor de notre travail de ces dernières années. La fin de cette législature du PE sera marquée par un débat approfondi et intense sur un ensemble de propositions législatives essentielles. Les Verts tiennent assurément le rôle moteur dans les négociations au nom de l'ensemble du Parlement européen en ce qui concerne les énergies renouvelables. Cela est déjà un succès en soi!

Une lutte des pouvoirs qui fait la différence

Notre relative faiblesse numérique (3 Verts sur 51 membres effectifs de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie – ITRE) dans un domaine aussi sensible que l'énergie fortement influencée par les lobbys puissants de l'électricité, du charbon et du pétrole, signifie que l'on peut difficilement s'attendre à obtenir de grands bouleversements dans ce domaine, en particulier dans notre action contre l'énergie nucléaire. Pour réussir, nous ne saurions nous limiter au seul travail en commission.

Alors qu'il relève quasiment de l'impossible d'obtenir un quelconque résultat positif contre le nucléaire au sein de la commission ITRE, nous avons quand même remporté quelques succès en dehors du PE et dans d'autres domaines énergétiques comme les sources d'énergie renouvelables et l'efficacité énergétique. Ces succès sont, à dire vrai, le fruit d'une excellente collaboration avec des ONG, des députés européens progressistes issus d'autres groupes politiques et des industries innovantes et respectueuses de l'environnement telles que les secteurs des énergies renouvelables et du bâtiment.

La politique énergétique européenne

Si nous voulons sauver notre climat et réduire notre dépendance énergétique, nous devons faire des économies d'énergie et nous orienter vers une économie basée sur les énergies renouvelables. Il n'existe pas d'alternative. Les Verts ont réussi à faire placer ces deux questions en tête de l'agenda de l'UE. Désormais, il incombe aux de mettre en œuvre ces actes législatifs.

Tout d'abord, il nous faut réduire notre consommation d'énergie. En général, tout le monde s'accorde à dire que l'efficacité énergétique et les économies d'énergie sont les solutions les moins coûteuses et les plus radicales pour remédier aux divers problèmes énergétiques, d'autant qu'elles créent une valeur ajoutée et des emplois. Au cours de cette législature, l'UE a adopté un ensemble d'actes législatifs très importants dans le cadre de la procédure de codécision sur les bâtiments, les appareils à haute performance énergétique et les services énergétiques. En mars 2007, les chefs d'état et de gouvernement se sont fixé un objectif d'économies d'énergie de 20 % d'ici 2020.

Bien que les Verts et le Parlement européen se soient acquittés de leur tâche en adoptant des actes législatifs fondamentaux dans le domaine de l'efficacité énergétique, la majorité des ne les ont pas transposés. Un grand fossé subsiste entre les déclarations et les actes. Les bâtiments représentent 40 % de la consommation énergétique en Europe et pourtant, dans de nombreux , la transposition de la directive «bâtiments» adoptée en 2002 (aux fins d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments) laisse à désirer; elle est même inexistante dans certains . De plus, les n'ont prévu aucun plan d'action national pour atteindre l'objectif d'au moins 1 % d'économies par an jusqu'en 2020, en vertu d'une décision de ces mêmes gouvernements par voie législative à partir de 2006.

À n'en pas douter, la route est encore longue avant d'atteindre notre pic de consommation énergétique et de commencer à la réduire enfin!

Energy Star – Un succès des Verts

Les autorités publiques centrales, entre autres, les gouvernements, le PE et la Commission seront tenus d'acquérir des équipements de bureau offrant une efficacité énergétique maximale. Grâce une alliance formée avec le rapporteur grec conservateur, M. Vakalis, les Verts ont réussi à imposer au Conseil l'idée que le secteur public doit montrer l'exemple et qu'il soit tenu d'acquérir des équipements de bureau présentant la meilleure performance énergétique possible. Ces objectifs revêtent une importance considérable s'agissant des marchés publics puisque désormais les institutions européennes sont en réalité tenues d'acquérir des ordinateurs, des photocopieuses et des imprimantes portant le label Energy Star (règlement). Le meilleur quart des fournisseurs d'équipements de bureau qui répondent aux critères stricts de consommation d'énergie se verront accorder ce label.

Optez pour les énergies renouvelables!

Depuis la fin 2007, les bâtiments du PE sont approvisionnés en électricité verte. Il va de soi qu'il ne s'agit pas là du seul succès remporté par les Verts ces dernières années dans le domaine des sources d'énergie renouvelables.

Le Parlement européen continue d'accorder son plein soutien aux sources d'énergie renouvelables. Après le rapport de Claude Turmes (Verts luxembourgeois) qui date de 2005, qui défendait un objectif de 25 % de l'énergie consommée dans l'UE d'origine renouvelable d'ici 2020, des résolutions fermes ont été adoptées pour exiger une feuille de route définissant un objectif 50 % de consommation énergétique d'origine renouvelable à atteindre d'ici 2040. Le PE a également demandé à la Commission de présenter une proposition législative visant à porter la part des énergies renouvelables utilisées en Europe à des fins de chauffage et de refroidissement à au moins 20 %; le PE a clairement reconnu que la biomasse durable doit être utilisée en priorité, là où elle présente une efficacité maximale, c'est-à-dire dans la production d'électricité, le chauffage et le refroidissement. Il est évident que l'agriculture, avant de satisfaire l'appétit de nos véhicules en biocarburants, doit prioritairement servir à couvrir les besoins alimentaires des populations.

Lors de la présidence allemande, le sommet européen de l'UE de mars 2007 a finalement fixé un objectif contraignant d'une part de 20 % des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie de l'UE d'ici 2020, la part des biocarburants étant elle fixée à un minimum de 10 % par rapport à l'ensemble de la consommation des carburants destinés aux transports dans l'UE. La Commission a, depuis lors, traduit cette demande politique en proposition législative. Les (le Conseil) et le Parlement européen emmené par les Verts débattront de cette nouvelle directive clé qui devrait être conclue avant la fin de cette législature.

Halte au nucléaire!

Parmi toutes les questions énergétiques, le nucléaire est le processus le plus centralisé et le moins démocratique auquel soient confrontés les citoyens et les parlements. Le nucléaire est un thème sur lequel le Parlement européen est simplement consulté, même si en réalité il ne l'est pas toujours! Les députés européens n'ont donc aucun réel pouvoir en la matière. Cette situation dure maintenant depuis cinquante ans et perdura encore alors que le traité Euratom est toujours en vigueur.

Il est vrai que nous sommes confrontés à un puissant lobby pronucléaire qui a marqué un premier point en Europe avec le lancement de la construction du cinquième réacteur nucléaire en Finlande. La décision de construire un réacteur de ce type en France et un franc soutien de la part des Britanniques et de certains gouvernements d'Europe de l'Est au nucléaire sont autant de signes inquiétants qui préfigurent une éventuelle «renaissance» nucléaire. Le changement climatique continue d'être l'un des arguments clés invoqués par les défenseurs du nucléaire.

Bien que nous ayons rencontré un vif succès avec notre conférence «Euratom: 50 ans de trop» (7-8 mars 2007), le lancement de nos deux rapports, d'une part, «The Permanent Nth Country Experiment» (étude sur les dangers de la prolifération nucléaire) à Vienne et Bruxelles (21-27/3/2007) et, d'autre part, «Risque résiduel» (7/5/2007), ainsi que nos états des lieux de l'industrie nucléaire dans le monde (de réputation internationale), notre action n'a guère porté ses fruits ni au sein de la commission ITRE ni en

plénière au cours de ces dernières années, ce qui n'est pas une réelle surprise, les Verts au PE étant le seul groupe politique 100 % antinucléaire.

Nous avons toutefois remporté quelques modestes victoires (mais somme toute des victoires); nous avons notamment réussi à imposer que le nucléaire ne soit pas considéré comme une source d'énergie renouvelable par le PE et le Conseil européen.

RÉALISATION DES VERTS/ALE DANS LA COMMISSION ITRE EN 2007/2008 **(SAUF ÉNERGIE)**

- Commission ITRE – une tâche ardue

La compétence de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie couvre de nombreux domaines: la politique industrielle, l'électricité, le gaz, la recherche et les télécommunications. La tâche y est vraiment ardue: la plupart des dossiers qu'elle traite relève de la procédure de codécision, le Conseil et le Parlement légiférant au niveau européen sur un pied d'égalité, d'où le grand intérêt qu'y porte les lobbyistes. De nombreux membres de la commission ITRE issus d'autres groupes politiques sont influencés par de grandes entreprises et associations dans les domaines des télécommunications et de l'énergie, notamment dans le secteur nucléaire. Il n'en demeure pas moins que les Verts jouent un rôle crucial et sont en mesure de passer des amendements sur des textes législatifs comme les règlements et les directives de l'UE.

- Recherche

Les investissements dans la recherche constituent le cinquième poste le plus important des dépenses budgétaires communautaires. Un montant de 6,1 milliards d'euros y est consacré au titre du 7^e programme-cadre pour la recherche et le développement (PC7). Lors du débat et de l'adoption du PC7 en commission ITRE pour la période 2007-2013, les Verts ont veillé à ce que les efforts de recherche dans le domaine des énergies renouvelables soient soutenus par un niveau de financement nettement supérieur à celui du précédent programme et sont à l'origine d'une disposition prévoyant qu'un minimum de 15 % des fonds soient affectés aux PME et, pour la première fois, au lancement de programmes communautaires de recherche destinés à des organisations de la société civile.

Lors du débat sur l'Institut européen de technologie (IET), Les Verts ont non seulement voté contre en raison du manque notable de moyens financiers, de la cannibalisation des programmes existants tels que le PC7 et d'une évaluation d'impact catastrophique, mais ont aussi mené un travail de sensibilisation des autres groupes, suscitant des débats houleux au Parlement et au Conseil. Il est donc tout à fait exclu de considérer encore l'IET comme un institut de recherche d'envergure internationale.

- Itinérance

S'agissant du règlement sur l'itinérance, les Verts sont parvenus à imposer l'obligation pour les opérateurs de respecter des plafonds tarifaires pour les appels internationaux à l'intérieur de l'UE (49 cents pour les appels sortants et 24 cents pour les appels entrants). Ce règlement est entré en vigueur en juin 2007, après une courte, mais très intense, période de négociations. Depuis lors, les prix ont baissé de 60 % en moyenne. Des lobbyistes du secteur et des députés européens ont essayé jusqu'au dernier moment de prévenir l'application de plafonds tarifaires. Les Verts, associés à d'autres groupes et députés européens, ont veillé à ce que les prix des appels à l'intérieur de l'Europe (par exemple pendant les vacances) soient aussi bas que possible.

- GALILEO

Étant donné que la totalité du financement du projet Galileo est assurée via le budget de l'UE (3,4 milliards d'euros au total jusqu'en 2013), au sein de la commission ITRE, les Verts ont fait en sorte que les consommateurs privés dans l'UE puissent bénéficier des services offerts par Galileo (comme le système de navigation proposé) gratuitement ou à des prix raisonnables. Les Verts sont également parvenus à s'assurer que le GPS (Global Positioning System) Galileo offre une interopérabilité avec le GPS américain existant. Une telle mesure s'avère indispensable si ces systèmes sont censés faciliter l'utilisation des consommateurs

et éventuellement les services de transport multimodal. Les Verts ont également réussi à adopter un amendement qui garantit un niveau de protection des données élevé.

- Droits de la propriété intellectuelle (IPR) – Contribution à suivre

Brevets de logiciels

Eva Lichtenberger

En 2004, le dossier sur le brevetage de logiciels est arrivé devant le PE pour une deuxième lecture. Au cours de la dernière législature, cette question a suscité un très vif conflit. Le groupe des Verts a lutté aux côtés des ONG contre cette directive qui aurait nui aux petites et moyennes entreprises, celles-ci n'étant pas en mesure de faire face à de longues actions en justice, en particulier pour se défendre contre des plaintes déloyales.

Nous avons présenté des solutions alternatives, organisé des conférences avec des invités connus et rédigé des brochures afin d'informer les autres députés sur les conséquences négatives de la proposition. Nos adversaires ont organisé une énorme campagne en faveur de la directive. Dans cette lutte de David contre Goliath, en dépit de tous les obstacles, nous avons réussi à obtenir une majorité en faveur du rejet de la proposition par un vote quasi unanime en plénière. L'ensemble du groupe s'est mobilisé, a participé à des manifestations et sensibilisé l'opinion.

Il s'agissait d'une lutte des grands acteurs du marché contre les PME innovantes. Finalement, le président a exprimé sa satisfaction devant les résultats du vote, affirmant que le Parlement avait prouvé qu'il a réellement son mot à dire dans les procédures de codécision.

Réalisation des Verts dans les politiques agricole et de développement rural

1. Réforme de la politique agricole commune (PAC)

Quels enjeux?

La réforme de la politique agricole commune menée en 2003 sépare les aides consenties aux agriculteurs de leur production («*découplage*»), soumet ces aides à des critères environnementaux («*écoconditionnalité*»), réduit l'influence de l'UE sur les marchés agricoles («*intervention moindre sur les marchés*») et transforme les subventions en nouveaux programmes en faveur du développement rural («*deuxième pilier de la PAC*»).

En tant que Groupe des Verts/ALE, nous avons soutenu cette réforme dans ses aspects favorisant une responsabilisation des agriculteurs par rapport à leurs marchés local et régional. Par contre, nous sommes fermement opposés aux tendances, au cours de cette période législative, qui visent à réduire le niveau relativement élevé de protection de l'environnement et des consommateurs en libéralisant le commerce. Les importations provenant de pays tiers battent souvent en brèche la législation européenne sur la protection de l'environnement, la biodiversité, le bien-être animal et les droits de l'homme.

Nous avons dénoncé et combattu cette tendance et avons lancé un débat important sur les conditions et les instruments qu'il conviendrait d'appliquer afin que cesse le dumping environnemental et social.

Notre succès parlementaire et de sensibilisation du public s'est appuyé sur des relations étroites et de confiance entretenues avec des réseaux européens d'associations d'agriculteurs, de consommateurs, de défense de l'environnement et du bien-être animal dont nous avons soutenu la création en Europe et inscrites dans nos stratégies politiques. Dans le cadre de nombreuses conférences réunissant des acteurs concernés, des campagnes et des publications, nous avons pu jeter un pont entre les inquiétudes et les attentes des citoyens, et le travail parlementaire souvent hautement spécialisé au PE. (**Actes des conférences disponibles sur le site web du Groupe des Verts/ALE: www.greens-ALE.org**)

2. Formation de majorités pour une agriculture durable et des aliments sains

Énergies renouvelables et sécurité alimentaire – Priorité aux aliments!

En ce qui concerne les changements climatiques et les mesures visant à réduire les gaz à effet de serre, les Verts/ALE ont été les premiers à souligner les problèmes environnementaux croissants et la concurrence qui se tisse entre production d'aliments et production de carburants. Par conséquent, nous sommes le seul groupe politique qui s'oppose à l'euphorie des biocarburants et nous sommes à l'origine d'une prise de conscience au Parlement et, de plus en plus, à la Commission aussi, des problèmes comme la perte de la biodiversité, la pollution de l'eau, et le déboisement des forêts tropicales et d'autres problèmes liés à l'approche industrielle des cultures énergétiques. Notre campagne sur les aliments a permis de sensibiliser le grand public à cette problématique.

(Documents de la campagne sur les aliments – position du groupe sur les aliments ou les carburants – diverses initiatives concernant des rapports)

Préserver la biodiversité: une meilleure législation sur les semences et une Europe sans OGM

Au cours des trois dernières législatures, notre groupe est parvenu à établir une législation et des programmes en faveur de la conservation de la diversité génétique dans l'agriculture. À notre initiative, l'UE a adopté un règlement en vue de soutenir les groupes d'action actifs dans la conservation de variétés de semences et de races animales traditionnels au niveau local. Par ailleurs, nous avons initié la modification de la législation européenne relative aux semences qui autorisera bientôt la mise sur le marché de ces variétés dans l'UE. En 2007, nous avons réuni le mouvement des régions sans OGM au Parlement européen afin d'unir l'opposition contre l'utilisation d'OGM dans l'agriculture et le mélange d'OGM avec d'autres cultures. Tout au long de ces législatures, nous avons été en mesure de conserver une majorité substantielle au Parlement européen opposée à la contamination de nos aliments par les OGM. ***(Législation européenne sur les semences et la biodiversité modifiée – conférence des régions sans OGM sur la biodiversité et le développement rural durable en avril 2007)***

Transparence des subventions – une réaffectation des fonds plus judicieuse

L'initiative européenne sur la transparence lancée par la Commission qui rendra publics toutes les subventions et tous leurs bénéficiaires en 2009, était le fruit d'une action concertée d'ONG, de citoyens engagés et des Verts au Parlement européen. Nous avons présenté des propositions législatives visant à réduire les fonds consentis aux grands propriétaires terriens et aux exploitations agricoles qui ne respectent pas la législation environnementale, et d'affecter des fonds supplémentaires aux exploitations agricoles qui emploient des personnes grâce au traitement à valeur ajoutée de produits locaux et régionaux. Les discussions en cours sur le cofinancement de la PAC avec des ressources nationales, sur la transformation des subventions en mesures de développement rural, notamment la diversification des revenus et la participation des citoyens à des programmes ruraux sont des idées et des initiatives qui émanent des Verts. ***(Règles de transparence – nouvelles perspectives financières, écoconditionnalité, règlement sur le développement rural)***

Protection des consommateurs et agriculture biologique

Mener une campagne en faveur des modes d'agriculture durables et contre les substances chimiques dangereuses est l'une des actions et des réalisations clés des Verts/ALE. Il s'agit entre autres de rapports parlementaires essentiels sur la réduction de l'utilisation des pesticides, la qualité et la traçabilité des aliments, ainsi que les additifs alimentaires. Tous les rapports relatifs aux règlements sur l'agriculture biologique ont été traités par des députés européens des Verts, l'objectif étant de s'assurer que les pratiques les plus durables deviennent les paramètres de référence pour l'action de l'UE, dans le souci d'offrir aux citoyens des aliments sains et un espace naturel parfaitement préservé. Vu notre profond ancrage dans le mouvement biologique des agriculteurs et des consommateurs, le règlement européen sur l'agriculture biologique est aussi devenu un instrument de défense juridique contre la contamination par les OGM. ***(Rapports sur la réduction des pesticides, rapport et conférence sur l'agriculture biologique et la campagne en faveur des semences sans OGM)***

Commerce équitable et accès au marché qualifié

Les Verts ont créé le concept d'accès au marché qualifié dans les résolutions parlementaires sur les négociations commerciales internationales (OMC) et la réforme de la PAC. Le Parlement demande maintenant à la Commission d'inclure des critères d'accès au marché environnementaux et sociaux dans le cadre des négociations commerciales. À notre initiative, la Commission mène actuellement une étude scientifique sur les critères relatifs à l'accès au marché qualifié qui devrait être achevée en 2008. (Concept **d'accès au marché qualifié; étude de la Commission sur l'accès au marché qualifié dont la publication est prévue pour 2008**)

Conférences et campagnes clés

Tout au long de la présente législature, nous avons organisé un ensemble de conférences avec les acteurs concernés consacrées aux thèmes évoqués ci-dessus et, en outre, produit des documents didactiques destinés au grand public dans un souci de vulgarisation des questions législatives parfois complexes. Grâce à notre site web et nos documents de campagne imprimés, notre campagne sur les aliments associe les citoyens aux questions les plus importantes concernant les aliments et l'agriculture. Nous avons conçu des cartes électroniques et postales, des CD-ROM, différents types de fiches d'information comme sur les semences de qualité, des tabliers, des t-shirts, etc.

(Voir le bilan distinct de la campagne des Verts sur les aliments et les documents disponibles)

Résultats obtenus par les Verts/ALE dans la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs (IMCO)

Généralités

La commission IMCO compte parmi les commissions «législatives» majeures, c'est-à-dire que le Parlement est compétent pour légiférer (directives et règlements) au niveau de l'UE. Dans ces matières, le Parlement légifère sur un pied d'égalité avec le Conseil. Ainsi, la législation européenne est adoptée conjointement par le Parlement et le Conseil dans le cadre d'une procédure de codécision complexe et notre travail ne consiste pas seulement à adopter la position du Parlement, mais de négocier des compromis finaux avec le Conseil et la Commission.

Les dossiers traités par la commission IMCO ont souvent un impact considérable sur le quotidien des citoyens. Ils couvrent la libre circulation des biens et des services à l'intérieur de l'UE et la protection des consommateurs à cet égard, notamment concernant les aspects économiques de l'intérêt des consommateurs. Ils portent sur un large éventail de questions allant des règles générales applicables à la fourniture de biens et la prestation de services transfrontalières aux obligations des autorités publiques dans le cadre des marchés public ou public-privé, en passant par des questions plus sectorielles comme le contrôle des armes, l'assurance automobile ou le crédit à la consommation. La commission IMCO a également contribué activement au débat sur des questions qui relèvent en premier lieu de la compétence d'autres commissions comme par exemple la question des services d'intérêt économique général ou les tarifs de l'itinérance.

L'équilibre des pouvoirs au sein de la commission IMCO ne permet d'obtenir des résultats positifs que difficilement, car rares sont les membres des partis conservateur et libéral à partager une vision sociale de la politique. En outre, le groupe socialiste a eu tendance à créer des stratégies de compromis avec les conservateurs (grande coalition). Dès lors, nos chances de succès dépendent de notre capacité à former des alliances, mais aussi à proposer des solutions constructives de remplacement aux approches défendues par la Commission européenne et les autres groupes politiques. En raison du caractère législatif de la plupart des questions en jeu dans la commission IMCO, une opposition stérile nous précipite irrémédiablement dans l'impasse.

Questions couronnées de succès

- La directive «services», aussi appelée directive «Bolkestein», aura été l'un des grands sujets discutés au sein de la commission IMCO pendant cette législature, pour être précis, de la fin 2004 à la fin 2006. C'est aussi l'un des textes législatifs européens qui aura le plus grand impact sur la vie des citoyens dans un proche avenir et qui a conduit à une mobilisation populaire spectaculaire. Les Verts/ALE ont activement contribué aux changements notables apportés à la proposition initiale présentée par la Commission européenne. Dès le départ, nous avons adopté une stratégie double reposant, d'une part, sur le rejet pur et simple de la directive et l'exigence de son retrait et, d'autre part, (nous trouvant dans une position d'isolement du fait de notre exigence de retrait) sur une proposition d'approche alternative constructive. Nous avons déposé des dizaines d'amendements et nous avons reçu le soutien d'autres groupes politiques et d'organisations sociales sur certains amendements clés. Nous n'étions pas opposés à la libre circulation des services, les Verts étant favorables à un marché intérieur des services, mais nous étions plutôt inquiets du danger que représentaient le «principe du pays d'origine» proposé par la Commission pour les consommateurs, l'option laissée aux d'adopter des normes de haute qualité et l'inclusion des services d'intérêt économique générale dans le champ d'application de la directive. Nous avons finalement réussi à faire rayer le principe du pays d'origine (bien que le texte final, en deuxième lecture, ne spécifie pas les règles qui seront applicables) et à faire exclure un ensemble de secteurs de son champ d'application (notamment les soins de santé, les agences intérimaires ainsi que la plupart des services sociaux). Nous n'avons toutefois pas réussi à faire exclure globalement les services d'intérêt économique générale de son champ d'application.
- La directive sur le contrôle des armes est un succès majeur des Verts dans la commission IMCO. C'est l'exemple qui prouve qu'un rapporteur des Verts, en l'occurrence Gisela Kallenbach, peut changer du tout au tout la logique d'une proposition législative présentée par la Commission européenne. Elle concernait des mesures de sécurité relatives à l'acquisition, la détention et la circulation des armes à feu au sein de l'UE. Initialement, la directive proposée revêtait un caractère purement technique et ne comportait que des changements limités par rapport à la législation existante, afin de satisfaire au protocole de l'ONU contre le trafic des armes à feu. Les autres groupes politiques étaient favorables au maintien d'une approche minimaliste, mais dans notre rapport nous avons apporté des changements nettement plus substantiels comme, par exemple, l'interdiction d'acquérir des armes sans autorisation ou déclaration (ce qui est actuellement possible dans certains pour certaines catégories d'armes), l'établissement d'un registre des armes à feu centralisé et informatisé dans chaque e, l'harmonisation des règles et des techniques de marquage des armes à feu et l'existence d'un contrôle efficace des autorités publiques en cas de transfert d'une arme dans un autre e. Nous avons organisé une mini-audition au Parlement et, malgré un lobbying de la part des chasseurs et des tireurs sportifs, nous avons réussi après de très longues négociations au sein du Parlement et avec le Conseil et la Commission, à rallier l'unanimité des groupes politiques et les trois institutions à notre approche.
- La directive sur les pratiques commerciales déloyales a été adoptée au début de la législature. Cette législation définit ce qu'il faut entendre par pratiques déloyales comme les informations fausses ou la publicité trompeuse du vendeur sur ses produits ou ses services. En l'occurrence aussi, les Verts ont activement contribué et se sont battus avec succès contre le principe du pays d'origine, car bien qu'un certain niveau d'harmonisation soit nécessaire, il est important que les soient en mesure d'appliquer leurs propres dispositions légales en matière de protection des consommateurs. En conséquence, les Verts ont contribué à l'émergence d'un consensus entre les partis politiques et avec le Conseil.
- La contribution des Verts membres de la commission IMCO aux résultats positifs dans d'autres commissions au fond:
 - concernant la directive «Télévision sans frontières», le rapporteur pour avis de la commission IMCO était un membre des Verts; nous avons réussi à créer un cadre de coopération

constructive avec les autres groupes politiques ce qui a permis de déboucher notamment sur une limitation des pratiques de placement de produits (la publicité «cachée» dans la radiodiffusion télévisuelle et le niveau autorisé de publicité à la télévision;

- concernant le règlement sur l'itinérance, notre rôle dans la commission IMCO a contribué à imposer l'obligation aux opérateurs d'offrir à tous leurs clients la possibilité de renoncer à l'eurotarif (c'est-à-dire un tarif bas applicable par défaut).

Quelques-uns des succès de l'action des Verts/ELA dans la commission TRAN dans la période 2004-2007

Il s'agit plutôt d'une sélection d'exemples; la liste ci-dessous n'est donc pas exhaustive.

Campagne pour le climat et politique des transports

- Un document sur la mobilité durable a été élaboré; les principales stratégies de réduction de l'incidence du secteur des transports sur le climat y sont présentées. Nos deux conférences «Transport et changements climatiques» nous ont permis de mieux intégrer les transports dans notre campagne sur les changements climatiques.
- Lors des deux dernières semaines européennes de la mobilité (2006-2007), nous avons organisé des initiatives visant à encourager l'utilisation du vélo: en 2007, un voyage vélo + train Bruxelles-Strasbourg (en coopération avec les Verts locaux, y compris des villes entre Bruxelles et Strasbourg), et en 2008, un tour de Bruxelles en vélo (en coopération avec les Verts locaux à Bruxelles et leurs enfants).

Alpine Convention

- Finalement, et sous notre pression, le protocole des transports de la Convention alpine a été signé en décembre 2006 par le Conseil «transports» de l'UE. Ce protocole impose la poursuite de la politique durable dans les transports alpins. Dès que l'UE l'aura ratifié, il revêtira un caractère contraignant. Par correspondance et lors de rencontres avec le commissaire chargé des transports, nous avons obtenu l'assurance qu'il soutiendrait la ratification.

Transport routier de marchandises

- Lors de la révision de la directive «Eurovignette» (système d'imputation des coûts des infrastructures routières aux poids lourds), nous avons pu obtenir l'intégration des coûts externes environnementaux et sociaux dans une méthodologie de calcul à établir par la Commission d'ici juin 2008. Cette directive devrait être à nouveau amendée à partir de juin 2008, compte tenu de l'internalisation des coûts externes. La directive reprend l'idée d'offrir aux zones montagneuses sensibles la possibilité de subventions croisées limitées (utilisation des recettes issues des prélèvements routiers aux fins de financement des infrastructures ferroviaires).
- Les Verts/ALE ont obtenu deux études de la commission TRAN qui sont en cours de réalisation: l'une concerne l'application et les contrôles en matière de législation «social standards and safety in road freight transport in Member States: effects on competition, safety and social situation of the employed» (normes sociales et sécurité du transport routier de marchandises dans les : impact sur la concurrence, la sécurité et la situation sociale des travailleurs), et l'autre, «comparison of Member States in pricing road freight transport policy and measures: its effects on competition» (étude comparative des dans la politique et les mesures de fixation des prix du transport routier de marchandises: impact sur la concurrence).

Politique ferroviaire

- Grâce au rapport élaboré à notre propre initiative sur les systèmes européens de signalisation ferroviaire (ERTMS), nous avons constaté un renforcement de la coopération entre les différents gestionnaires et opérateurs des infrastructures ferroviaires européennes et avons préconisé que l'Agence ferroviaire européenne établisse une norme européenne unique de ces systèmes de signalisation. Toujours est-il qu'il reste encore beaucoup de travail et d'investissements à accomplir avant d'atteindre cet objectif.

- Droits des voyageurs: s'appuyant sur les amendements et les interventions des Verts/ALE, le nouveau règlement sur les droits des voyageurs retient le principe qui veut que les compagnies ferroviaires autorisent les voyageurs à prendre leurs vélos dans le train, y compris sur les grandes lignes et les lignes internationales. Grâce à notre action, 25 % du prix du billet est désormais remboursé en cas de retard d'une heure contre 20 % précédemment.

Politique de tourisme durable

Une fois ratifié, le nouveau traité de l'UE confèrera une nouvelle base juridique à la politique en matière de tourisme.

- Dans deux rapports du PE sur le tourisme ainsi que dans le budget de l'UE, les Vert/ALE ont réussi à intégrer le projet de la piste du Rideau de fer (piste cyclable le long de l'ancienne frontière du Rideau de fer séparant l'Est de l'Ouest de l'Europe) de sorte qu'il bénéficie d'un cofinancement de l'UE.
- Le réseau EuroVelo dans toute l'Europe (<http://www.eurovelo.org>), en association avec le réseau ferroviaire, a également reçu le soutien dans les résolutions du PE en matière de tourisme grâce à l'adoption de nos amendements.

Transport aérien

- Grâce à notre précédente action menée dans le cadre de la directive «SAFA» (contrôles de sécurité des appareils étrangers utilisant les aéroports de l'UE), nous sommes à l'origine de l'établissement de «listes noires» reprenant les transporteurs aériens dangereux, désormais publiées régulièrement par la Commission. Dans notre nouveau rapport sur l'intégration de pays tiers à l'Espace aérien européen commun, nous avons obtenu l'inclusion d'un principe de réciprocité des contrôles SAFA, c'est-à-dire que les appareils de l'UE sont soumis aux mêmes contrôles de sécurité dans les pays tiers.
- SESAR: nos amendements ont permis l'intégration de la gestion de la vitesse par une meilleure gestion du trafic aérien (ATM) pour les avions et la limitation des traînées de vapeur grâce à la coopération entre les services de météorologie et le système ATM.

«Via Baltica» et «Rail Baltica»: voir aussi le travail de la commission des pétitions

- Le projet autoroutier «Via Baltica» traversant la vallée de la Rospuda est suspendu et «Rail Baltica» (projet ferroviaire) bénéficie désormais d'un cofinancement de l'UE via le programme TEN-T.

Recherche (7PCRD): transports de surface durables

- Les missions de recherche et développement, à savoir l'«éviterment de transport», la «recherche socio-économique», l'«intermodalité et interopérabilité», s'appuient sur des amendements des Verts/ALE.

Exemples des prochains points à l'ordre du jour en 2008-2009:

- site web TEN-T des Verts/ALE;
- les Verts/ALE ont accordé à diverses reprises une attention particulière aux usagers de la route vulnérables (cyclistes et piétons); le travail a été entamé, la prochaine étape étant un livre vert de l'UE consacré aux transports urbains à paraître;
- étude de la commission TRAN sur EuroVelo – piste du Rideau de fer – réseau ferroviaire TEN-T;
- rapport d'initiative sur le fret ferroviaire;
- conférence sur le tourisme et le changement climatique, etc.

Succès remportés et principales activités au sein de la commission REGI jusqu'en janvier 2008

1. POLITIQUE RÉGIONALE

Notre approche

La majeure partie du travail de la commission du développement régional (REGI) est consacrée aux Fonds structurels européen (le Fonds européen de développement régional, le Fonds de cohésion et le

Groupement européen de coopération territoriale). Les Fonds structurels sont dotés de fonds correspondant à 35,7 % du budget européen total pour la période financière 2007-2013, soit 347,41 milliards d'euros.

Bien que les ressources financières affectées à la politique régionale soient considérables, puisqu'elles représentent la part la plus importante du budget de l'UE, le Parlement européen ne peut exercer qu'une influence limitée sur les décisions législatives relatives à cette politique. Le PE ne dispose que d'un droit de consultation sur les propositions législatives, le Conseil européen et la Commission européenne se partageant le véritable pouvoir législatif. Cette situation vaut tant pour la politique régionale elle-même que pour les perspectives financières.

Afin d'apporter des améliorations notables dans la programmation et l'exécution des Fonds structurels et de promouvoir notre objectif de réorientation de la politique régionale européenne vers une plus grande durabilité, l'action des Verts/ALE au PE en matière de politique régionale se concentre sur trois volets:

- le travail parlementaire en commission axé sur l'aspect qualitatif de la politique régionale: renforcer la dimension écologique de la politique régionale et la protection de l'environnement, la préservation de la durabilité et l'égalité des sexes, introduire une image différenciée des régions européennes fondée sur la diversité territoriale de l'Europe;
- la coopération avec d'autres commissions, notamment la commission des pétitions, la commission des transports pour évaluer et assurer le suivi de la mise en œuvre des Fonds structurels et des projets cofinancés par l'UE: questions orales au Conseil et à la Commission, conférences visant à présenter des cas de financement européen d'infrastructures de transport où l'on constate des violations de la législation en matière de protection de l'environnement;
- la coordination avec les acteurs concernés: travail de prise de conscience et de sensibilisation sur l'essence de la politique régionale afin d'en finir avec une focalisation unique sur les possibilités financières: conférence en partenariat, documents d'information et guide d'utilisation des Fonds structurels destiné aux autorités locales et aux ONG.

Succès remportés par notre Groupe

Le groupe des Verts/ALE travaille en étroite collaboration avec des personnes et des organisations de terrain. Il nous importe principalement de leur donner voix au chapitre dans le processus décisionnel. Dans ce contexte, notre principale initiative a été d'établir le principe de partenariat dans les nouveaux règlements sur l'utilisation des Fonds structurels. Ce principe garantit la participation des autorités locales, des partenaires économiques, sociaux et environnementaux ainsi que tout autre organisme pertinent représentant la société civile, les organisations non gouvernementales, et les organismes de promotion de l'égalité entre les deux sexes. Il s'applique à tous les stades de la programmation: la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes dans le cadre des Fonds structurels. Les et les régions sont tenus de consulter les partenaires concernés pour prendre en compte leurs vues et justifier les décisions sur l'utilisation des Fonds structurels. Notre initiative constitue un succès décisif pour une approche plus démocratique et intégrée en matière de politique régionale.

Pour renforcer la participation des citoyens au développement régional et local, nous avons initié la campagne des villes européennes («European City Campaign») et créé un réseau européen des initiatives locales/ONG ayant pour thématique le développement durable en milieu urbain. Le partenariat avec le réseau est ouvert aux organisations qui réalisent des projets sur la participation des citoyens au développement urbain durable. Les activités de partenariat qui ont vu le jour dans le sillage de la campagne des villes européennes sont très variées, bien que l'accent soit mis sur celles destinées à lutter contre les effets du changement climatique (par exemple la promotion des énergies renouvelables, l'amélioration des transports urbains). Le réseau permet de renforcer l'échange d'expériences et d'idées et d'initier des activités conjointes dans toute l'Europe. En conséquence, nous lançons des activités locales pour promouvoir la durabilité des villes en stimulant la participation des citoyens et en leur offrant une véritable appropriation dans le cadre des processus de développement local.

2. DÉLOCALISATION ET AIDES D'ÉTAT

La délocalisation des entreprises est un phénomène qui a pris une ampleur considérable dans le contexte de la mondialisation croissante. Les aides d'ont souvent utilisées pour favoriser la délocalisation. Dans la résolution (non-législative) sur les aides d'consenties aux entreprises comme instrument de développement régional, le Verts/ALE ont appelé à l'introduction d'une période obligatoire de dix ans durant laquelle il convient de maintenir l'investissement ayant bénéficié d'une aide d' dans la région concernée.

Nous n'avons pas réussi à gagner le soutien de la majorité d'autres partis politiques contre l'idée d'imposer une telle contrainte aux entreprises. Nous restons cependant convaincus qu'il est absolument crucial que les régions et les marchés du travail régionaux disposent d'un instrument conséquent de gestion de développement économique et de planification des infrastructures efficace. Notre constat est également que dans certains cas, les délocalisations qui ont touché différents ont déjà conduit nombre de ceux qui étaient précédemment opposés à notre initiative à revoir leur position. Dès lors, nous entendons poursuivre notre combat pour l'introduction d'une période contraignante de dix ans.

3. RECENSEMENTS DE LA POPULATION ET DU LOGEMENT

La formulation d'une politique régionale efficace suppose de disposer d'informations suffisamment fiables sur la population et le logement dans l'Union européenne. La Commission et le Conseil ont présenté une proposition de règlement relatif aux recensements de population et de logement afin de répondre à cette nécessité. C'est aux Verts/ALE EFA que revient l'initiative d'avoir révélé que cette proposition ne comportait aucune exigence de protection des données et qu'elle présentait un large éventail de données censées être recueillies et traitées qui violaient les droits fondamentaux à la vie privée et à la protection de la personne privée.

Les Verts/ALE ont insisté pour exiger que le Contrôleur européen de la protection des données (CEPD) rende un avis sur cette proposition. Le CEPD a formellement critiqué l'absence de dispositions relatives à la protection des données et a émis des réserves quant à certaines données à caractère personnel sensibles. Nous sommes parvenus à intégrer la déclaration du CEPD et à imposer que le règlement prévoit des exigences à satisfaire en matière de protection des données tant par l'Union européenne que par les .

4. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE EUROPÉEN

Nous soutenons une approche de la future politique régionale qui soit davantage axée sur la dimension territoriale. Les caractéristiques territoriales des régions européennes joueront donc un rôle majeur dans l'utilisation de Fonds structurels. Des instruments d'aménagement du territoire seront introduits et appliqués au niveau européen.

Les Verts/ALE ont contribué très activement à ce processus par le biais de conférences, d'un dialogue avec les acteurs concernés, d'études, et ont réussi à promouvoir notre concept prônant une approche holistique et intégrée qui établit un pont avec les politiques sectorielles et renforce la gouvernance à plusieurs niveaux. Favoriser la dimension territoriale permet une meilleure prise en considération des attraits naturels et culturels, tout comme de la diversité territoriale, tout en stimulant l'objectif de développement équilibré.

Réalisations des Verts dans le domaine de la pêche

La commission de la pêche s'intéresse au secteur à l'échelle mondiale, car elle discute de la flotte de pêche européenne et de ses activités à travers le monde. D'une manière générale, la commission est une version réduite de la commission de l'industrie dans la mesure où son approche de base consiste à défendre le secteur de la pêche plutôt que d'agir pour la protection des stocks de poisson pourtant essentielle à la survie de ce secteur d'activités. Alors que la commission ne cesse de ressasser des évidences sur l'importance de la conservation des stocks, toute son action vise à affaiblir les propositions présentées par la Commission européenne destinées à renforcer les mesures de conservation des ressources de la pêche. La commission perçoit la crise dans le secteur de la pêche comme ayant un caractère socio-économique, alors que les

problèmes sous-jacents sont d'ordre environnemental. Sa devise pourrait se résumer ainsi: «la conservation est une bonne chose en théorie, tant qu'elle n'interfère pas avec les activités de la pêche.»

Les principales questions qui mériteraient d'être abordées par la commission sont les menaces pour la conservation de 70 % de la surface de la terre, les problèmes posés par l'industrialisation soutenue de la pêche et les pertes d'emplois qui en découle, les efforts à déployer pour maintenir l'activité et la viabilité des communautés côtières vivant de la pêche avec des perspectives d'avenir ainsi que la finalité première de la pêche qui est de nourrir les populations. Au lieu de cela, la commission se contente de répondre à des demandes à court terme émanant des plus puissants segments du secteur de la pêche.

À maints égards, la commission de la pêche est une commission désuète dont les membres défendent le secteur de la pêche de leurs pays respectifs, voire même parfois d'une région de leur pays. Lors des votes les critères nationaux priment souvent sur les critères politiques.

Influence des Verts dans la commission

Étant donné qu'il n'y a qu'un député européen des Verts sur 37 membres (Il y a aussi un député européen de l'ALE), il est indispensable de bien cibler les domaines où notre énergie mérite d'être investie. Les domaines dans lesquels nous avons joué un rôle décisif pendant cette législature sont les suivants:

1. Pêche illicite

La pêche illicite qui est reconnue comme un problème majeur dans le monde représenterait quelque 10 milliards d'euros par an. En tant que plus grand marché du poisson et constituant l'une des plus grandes flottes, l'UE devrait jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre la pêche illicite. En 2006, les Verts (Aubert) ont élaboré un rapport d'initiative dans la commission qui concluait que l'action de l'UE avait été plus que modeste et, qu'à l'évidence, elle n'a pas rempli ses obligations internationales en vertu d'un accord ONU-FAO. Personne ne pouvant décemment défendre la pêche illicite, le rapport a reçu un soutien unanime en commission. Ce rapport a pris la Commission de surprise qui s'est sentie en quelque sorte obligée d'avancer une proposition d'un nouveau texte législatif majeur sur les moyens que l'UE doit mettre en œuvre pour lutter contre la pêche illicite et exclure la présence de poisson pêché illicitement sur le marché de l'UE. Cette proposition permettrait à l'UE de prendre la tête dans la lutte contre la pêche illicite à l'échelle internationale. Nombre de propositions de la Commission avaient été suggérées initialement dans le rapport Aubert. La commission a signifié sa confiance aux Verts à propos de cette question en désignant Mme Aubert comme rapporteur sur la proposition de la Commission.

2. Rejet des poissons

L'activité de la pêche se caractérise par un énorme gaspillage puisque environ un quart des prises est rejeté, et il s'agit la plupart du temps de poissons morts. Les raisons en sont multiples (par exemple des prix trop bas sur le marché), mais le problème réside pour l'essentiel dans le fait qu'il est plus facile pour les pêcheurs de jeter le poisson que de modifier leur méthode de pêche et de faire en sorte de ne pas les pêcher du tout. Les Verts (Schlyter) sont à l'origine d'un rapport qui propose des moyens d'éviter ce gaspillage habituellement désigné par «rejet». La proposition ayant recueilli une majorité en commission (vote en plénière le 31 janvier) devait suivre l'approche de la carotte et du bâton prévoyant une combinaison de mesures incitatives et dissuasives à l'intention des pêcheurs. Ils seront compensés s'ils réduisent le volume de poisson qu'ils rejettent, dans le cas contraire, la pratique du rejet sera interdite et ils seront contraints de ramener l'ensemble de leurs prises à quai. la situation deviendra si ingérable pour eux qu'ils seront contraints de changer rapidement leurs pratiques de pêche.

3. Incidence sur les pays en développement

Les Verts restent toujours le seul groupe au Parlement européen qui s'efforce d'améliorer le comportement de la flotte européenne dans les eaux territoriales des pays en développement. Nous avons mené campagne pour maintenir la flotte européenne en dehors du Sahara occidental dans l'accord sur la pêche signé avec le Maroc et dans la commission du développement les Verts (Schmidt) élaborent actuellement un rapport qui se penche sur la cohérence entre les politiques européennes de la pêche et du développement. Un exemple de

l'action de la commission de la pêche en faveur des intérêts du secteur de la pêche aura été sa tentative de faire obstruction au rapport de la commission du développement, restée vaine.

Commission du développement

Assemblée parlementaire paritaire

La plupart des pays en développement, et notamment ceux du continent africain, sont très riches en ressources naturelles. Pourtant, les populations sont reléguées à un état permanent de dénuement matériel et de pauvreté désespérante. Comment expliquer que les pays ACP, plus particulièrement, les pays africains, soient en situation d'échec malgré leurs ressources naturelles et l'aide au développement que leur accorde l'UE? La réponse est que toutes les politiques mises en place par les bailleurs de fonds ne visaient pas à améliorer le niveau de vie des populations. Bien que l'Afrique ait mis en œuvre les programmes d'ajustement structurel, privatisé les entreprises publiques et ouvert son marché, le résultat est loin d'être satisfaisant. Les conséquences négatives de ces politiques sont considérables: marginalisation du rôle de l', déstabilisation de l'agriculture locale et du tissu social, famines persistantes et malnutrition générale, dépendance accrue vis-à-vis de l'aide extérieure et flux migratoires vers l'UE.

Pour remédier à cette situation, un changement de politique radical s'impose. Il faut favoriser une politique de coopération au développement selon l'approche des Verts au lieu des solutions prônant le libre-échange. Des politiques judicieuses aux plans social et environnemental qui soient équitables et cohérentes doivent remplacer l'actuelle politique de libre-échange à tout va.

Succès remportés par les Verts

1. Campagne contre l'exportation de poulets congelés de l'UE vers l'Afrique de l'Ouest

L'exportation par l'UE de poulets congelés vers l'Afrique de l'Ouest est un bon exemple de la contradiction qui existe entre la politique de réduction de la pauvreté et les intérêts commerciaux. Selon des informations d'ONG camerounaises étayées par des études documentées, l'exportation par l'UE de poulets destinés au Cameroun a augmenté de 2 100 % en 2004, mettant des milliers d'agriculteurs sur la paille. Ce cas n'est malheureusement pas isolé. La croissance des exportations alimentaires de l'UE vers les pays ACP compromet invariablement les moyens d'existence de milliers de petits producteurs confrontés à une concurrence déloyale et agressive sur leur propre marché. Les Verts ont organisé une campagne contre cette pratique au Parlement européen et lors des sessions de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE. Les membres d'ONG camerounaises ont été invités à venir informer les députés de l'impact direct de cette politique sur l'emploi au niveau local. Cette campagne a enregistré une première victoire. En effet, octobre 2004, le gouvernement camerounais décidait de limiter l'importation de poulets congelés et de supprimer la taxe sur la valeur ajoutée sur les poulets produits localement. Il en résulte une augmentation des droits sur les poulets importés qui a contribué à la reprise de l'élevage locale de poulets.

2. Commission du développement

Rapport sur le commerce équitable et le développement (rapporteur: Frithjof Schmidt)

Rapport d'initiative

Le commerce équitable tient une place importante dans la politique des Verts en faveur de l'instauration d'un régime commercial international équitable. C'est également un outil intéressant pour sensibiliser les consommateurs aux conditions de travail des travailleurs des pays en développement ainsi qu'au respect des normes sociales et environnementales. Ces questions suscitent un intérêt croissant de l'opinion publique européenne. Il ressort d'études récentes que les ventes de produits issus du commerce équitable en Europe ont connu une augmentation moyenne de 20 % par an depuis 2000. Ce succès renferme cependant le risque pour le commerce équitable d'être confronté à une situation dans laquelle des entreprises entrent sur ce marché sans satisfaire aux critères pertinents, ce qui pourrait discréditer ce concept. À l'heure actuelle, le commerce équitable ne dispose d'aucune protection juridique. Le rapport invite donc la Commission européenne à présenter une proposition de cadre politique pour le commerce équitable. Dans la mesure où

l'UE s'est engagée à promouvoir un commerce plus équitable en vertu de l'accord de Cotonou (article 23, point g)) ainsi qu'à un développement économique et social des pays en développement (article 177 traité CE), il n'est que légitime de demander à la Commission de présenter une proposition. Un cadre politique européen pour le commerce équitable offrira incontestablement une référence commune à tous les de l'UE et permettra d'éviter l'existence parallèle de législations nationales. Le rapport demande aussi un certain nombre de propositions concrètes visant à promouvoir le commerce équitable, notamment une «aide pour le commerce équitable».

Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE

Commission du développement économique, des finances et du commerce

Rapport: «La réduction de la pauvreté pour les petits agriculteurs des pays ACP – en particulier dans les secteurs fruits, légumes et fleurs»

Rapporteurs: M. Carl Schlyter (Verts/ALE)
M. Mporogomyi (Tanzanie)

Pour la plupart des pays ACP l'agriculture est un secteur économique vital. Il produit les aliments et génère des emplois et des revenus. L'agriculture représente 60 % des emplois dans tous les pays ACP. Bien que la majorité des pauvres vivent dans des régions rurales, ni les gouvernements nationaux ni la politique de coopération au développement de l'UE n'accorde la priorité à ce secteur. Au lieu d'encourager les pays ACP à produire pour leurs marchés locaux respectifs, ils sont incités à produire pour le marché international et à importer des denrées de base des pays riches pour leur propre consommation. Au Cameroun, par exemple, les importations de riz représentent 87 %, ce qui compromet la production locale. Pour les Verts, il est évident que les agriculteurs pauvres méritent d'être protégés et soutenus. Le rapport dénonce l'incohérence de la politique menée par l'UE, entre le commerce et le développement. La proposition d'accord de libre-échange dans le cadre de l'accord de partenariat économique (APE) ACP-UE est un autre exemple qui sert les intérêts commerciaux de l'UE. Comme l'a, à juste titre, déclaré le Conseil des ministres ACP, en décembre 2007, les intérêts mercantiles de l'UE ont primé sur les intérêts de développement et d'intégration régionale des pays ACP dans le cadre des négociations relatives à l'APE. Il est inadmissible que l'Europe continue de mener deux stratégies contradictoires en défendant l'éradication de la pauvreté tout en exerçant une pression sur les pays ACP pour ouvrir leurs marchés aux produits européens. Un changement de cap s'impose.

Les Verts et la politique commerciale internationale du PE

L'UE est le plus important bloc commercial au monde. La politique commerciale internationale est donc un thème majeur à Bruxelles. Les pouvoirs du Parlement européen sont très limités et ne lui permettent pas de prendre une part active dans la politique commerciale de l'UE; il peut néanmoins rendre des avis et ainsi légitimer ou critiquer cette politique, selon le cas.

Les Verts critiquent le commerce à longue distance qui ne cesse de croître, alors que les produits concernés pourraient être aussi bien produits, plus près du consommateur final. Ces critiques s'expliquent en partie par le fait que les règles du commerce international, en l'état actuel, attisent en effet les changements climatiques. Les Verts ont néanmoins proposé un éventail de mesures et de changements envisageables dans ces règles du jeu. Lorsque finalement, en 2007, les changements climatiques sont devenus la priorité pour le public, les Verts ont rédigé un rapport pour le PE sur le commerce et les changements climatiques approuvé à une majorité écrasante par les membres du PE.

Le rapport comprend une première importante pour le PE: pour la première fois, le PE demande à ce que les projets relatifs aux énergies fossiles ne reçoivent plus de financement public. Les banques publiques comme la Banque européenne d'investissement ou les agences de crédit à l'exportation des de l'UE ne doivent plus accorder de crédits destinés à financer des projets basés sur la technologie énergétique traditionnelle. Des

groupes de la société civile à travers toute l'Europe mènent des campagnes depuis des décennies sur cette demande que les Verts ont désormais réussi à imposer.

Plus important encore, cependant, le rapport contient des idées originales sur des solutions pour remédier au changement climatique grâce à différentes règles destinées au commerce international. Les Verts ont en réalité rassemblé l'ensemble du PE autour de la proposition visant à récompenser des pays comme l'Équateur qui s'engage à ne pas exploiter son pétrole lorsque l'on peut, par ce moyen, éviter de déboiser la forêt amazonienne équatorienne. Les Verts ont reçu le soutien du PE concernant la demande de réforme des règles «antidumping», de sorte que les importations à destination l'UE provenant de pays comme les États-Unis et la Chine qui ne se soucient pas de satisfaire aux objectifs climatiques de Kyoto puissent être sanctionnées pour «dumping écologique». De même, les Verts ont réussi à convaincre le PE que l'innovation technique en ce que concerne des dispositifs favorables au climat devrait être partagée, dans toute la mesure du possible, avec les pays pauvres; le cas échéant, en prévoyant des mesures éventuelles de suspension des droits des titulaires de brevets, comme cela est déjà le cas pour certains médicaments qui sauvent des vies humaines destinés à des pays pauvres confrontés à des crises sanitaires.

Un monde plus «Verts» est possible

Depuis 2001, les Verts font partie du mouvement du Forum social mondial

Les Verts étaient au rendez-vous, lorsqu'en 2001 le Forum social mondial (FSM) a vu le jour dans la ville brésilienne de Porto Alegre. Un nouveau mouvement d'envergure mondiale était né et les Verts avaient le sentiment d'en être. Porto Alegre, ville du Sud, est rapidement devenue le symbole de la résistance constructive des mouvements civils contre le Forum économique mondial (FEM) annuel de Davos, la réunion des leaders autoproclamés de l'économie et de la politique du monde dans l'hémisphère nord. En 2001, 16 000 personnes se sont réunies pour discuter comment «Un autre monde est possible». Depuis lors, année après année, le nombre des participants au FSM a connu une croissance exponentielle. Lors du prochain FSM de janvier 2009, autour de 150 000 personnes sont attendus à Belem, au Brésil.

Le FSM, sans être un événement de partis politiques, revêt une dimension extrêmement politique. Côte à côte avec des militants du Sud et du Nord qui se retrouvent dans de petits ateliers spontanés, de grandes conférences et de méga-rassemblements, les Verts ont lutté contre les aliments génétiquement manipulés et en faveur d'un accès à l'eau comme bien commun mondial pour tous. À Porto Alegre, nous avons défendu l'agriculture familiale contre les accords commerciaux bilatéraux dont le seul objectif est de multiplier les profits des sociétés de l'industrie agroalimentaire. À Mumbai, nous avons soutenu la grève des travailleurs de chez Coca-Cola contre la pollution des eaux souterraines du village provoquée par l'usine Coca-Cola qui a finalement dû mettre la clé sous la porte. À Nairobi, nous avons rallié des travailleurs du pétrole africains qui manifestaient leur mécontentement contre les manœuvres de corruption et la destruction environnementale causées par les multinationales pétrolières. La campagne «Publiez ce que vous payez» s'est ainsi étendue à l'Afrique de l'Est. De même, du côté des Verts des voix se sont élevés dans le cadre de la marche organisée contre la conclusion d'accords de partenariat économique entre l'UE et les pays ACP.

Afin d'amener l'idée du FSM du niveau mondial au niveau local, des forums sociaux européens se sont tenus depuis 2003. Dans ces FSE, les Verts jouent un rôle central à la fois en participant à l'idée écologique et en la promouvant.

Quoi qu'il en soit, pour transformer le paysage politique, les idées nées des mouvements sociaux méritent d'être traduites dans des projets parlementaires et gouvernementaux. C'est pourquoi les Verts ont activement participé à la construction d'un Forum parlementaire mondial (FPM) qui se réunit depuis 2002 lors du FSM et du FSE. L'un des faits marquants dans la vie du FSM a été l'organisation d'une conférence à l'échelle mondiale parallèlement au sommet de l'OMC de 2003 à Cancun, au Mexique. Dans le FSM, des députés ont dénoncé le comportement manipulateur et peu transparent des plus grandes puissances économiques qui tentent d'enserrer les pays en développement dans une camisole de force, asphyxiant leur développement économique. Forts de l'attention des médias, des députés du monde entier ont rejeté les négociations de l'OMC à Cancun et ont remis au président mexicain du sommet de l'OMC une déclaration en

20 points présentant les règles d'une économie mondiale démocratique. Deux jours plus tard, les événements ont donné raison aux députés, dans la mesure où la conférence de l'OMC s'est clôturée sur un échec, car les grands acteurs n'ont pas su entendre les préoccupations de la population.

Succès remportés par les Verts dans la commission ECON

1) La commission ECON est compétente pour les questions ayant trait:

1. aux politiques économiques et monétaires de l'Union, au fonctionnement de l'Union économique et monétaire, etc.;
2. à la libre circulation des capitaux et des paiements (paiements transfrontaliers, espace unique de paiement, etc.);
3. au système monétaire et financier international (y compris les relations avec les institutions et organisations financières et monétaires);
4. aux règles concernant la concurrence, les aides d'État ou les aides publiques;
5. à la réglementation en matière fiscale;
6. à la réglementation et à la surveillance des services, institutions et marchés financiers, y inclus les rapports financiers, les contrôles comptables, les règles de comptabilité, etc.

La commission ECON est à la fois une commission législative (concernant les questions liées à la libre circulation des capitaux et des paiements, et plus généralement, les services financiers, les contrôles comptables, les règles de comptabilité, les règles de concurrence, etc.) et une commission consultative (par exemple, dans le cadre du pouvoir sur la fiscalité soumise à la prise de décisions à l'unanimité par le Conseil) S'agissant des questions relatives au fonctionnement de la Banque centrale européenne, la Banque européenne d'investissement, le FMI, etc., la position du PE s'exprime à travers l'adoption d'un rapport d'initiative annuel.

2) Contexte général de travail des Verts en commission ECON

Composition de la commission

Étant donné que les Verts ne disposent que d'un siège à la commission ECON, et que nous sommes le cinquième groupe politique au PE par la taille, il nous est plutôt difficile de défendre notre position politique dans cette enceinte. En effet, former une majorité sur nos idées suppose le soutien des groupes du PSE et de la GUE (que nous avons la plupart du temps), mais aussi celui du Groupe des Libéraux qui se tiennent souvent le plus près possible de la position du PPE. Dans la pratique, le PPE, les Libéraux et le Groupe socialiste s'efforcent en général d'obtenir un consensus sur les rapports, ce qui, aux yeux des Verts, n'est souvent pas satisfaisant pour les rapports sensibles concernant la fiscalité, les grandes orientations des politiques économiques, les services d'intérêt économique général, etc.

Personnalité des députés européens membres de la commission

Cette commission «attire» en principe les plus virulents partisans du néolibéralisme, d'où la présence de députés du PPE et des Libéraux peu enclins à soutenir les amendements des Verts, quels qu'ils soient, en particulier, sur des questions aussi sensibles que la fiscalité, la politique monétaire et sur la nécessité d'une meilleure prise en compte des questions sociales et, dans une moindre mesure, environnementales dans le contexte de la libéralisation. De plus, à propos de ces questions sensibles, il est fréquent que ce soit les députés européens les plus «promarché» qui sont rapporteurs fictifs ou rapporteurs (par exemple

Sophie In't Veld sur les services d'intérêt économique général), d'où la difficulté de former une majorité en faveur de nos idées.

Cependant, suivant la personnalité du rapporteur ou du rapporteur fictif des groupes du PPE ou des Libéraux, notre action nous a parfois de récolter quelques fruits.

Politiques économique et monétaire

L'an dernier (2007), l'action des Verts s'est révélée très fructueuse à propos du rapport annuel de la Banque centrale européenne 2006 (rapport Mitchell). En effet, grâce à l'approche très constructive du rapporteur (PPE, IR), le rapport final reprend des idées qui auparavant n'avaient pas reçu l'assentiment du PPE: a) la nécessité de clarifier le rôle du Conseil dans la fixation du taux de change de l'euro; le soutien aux efforts déployés par l'Eurogroupe pour renforcer le dialogue entre le Conseil, la Commission, la BCE, le PE et les partenaires sociaux; b) les recommandations sur un contrôle démocratique accru de la BCE; c) la nécessité de prendre en compte la qualité des finances publiques (plutôt que la préconisation d'une consolidation fiscale comme une finalité en soi); d) la nécessité d'assurer une meilleure répartition des fruits de la croissance; e) la nécessité de veiller à ce que la «modération salariale» (justifiée pour combattre l'inflation) s'applique aux dirigeants des entreprises dont la rémunération croît de manière disproportionnée par rapport aux salaires normaux. Ces mêmes idées ont été à nouveau défendues avec succès dans le cadre du rapport 2007 sur la zone euro (rapport Rosati) qui comprenait aussi une idée initialement réfutée par le PPE, à savoir la nécessité d'examiner les critères de convergence (notamment le critère de l'inflation) en tenant compte du rythme du développement économique d'un pays (en d'autres termes, une référence implicite au cas de la Lituanie dont la candidature à l'UEM a été rejetée au motif que son taux d'inflation était trop élevé, bien que ce taux reflète principalement le processus de rattrapage).

Le bilan des Verts à propos du rapport annuel de 2007 sur les grandes orientations des politiques économiques (rapport Bullmann) est également positif. Le résultat général sur ce rapport était inattendu en ce qu'il conciliait les trois dimensions de la stratégie de Lisbonne. En ce qui concerne les réformes du marché du travail, par exemple, c'est le modèle de la «flexicurité» qui est clairement proposé (avec une même prise en compte des deux dimensions: flexibilité et sécurité), au lieu de l'habituelle exigence de la flexibilité de la main-d'œuvre et des salaires.

Règles de concurrence

Le bilan des Verts a été très positif sur les rapports concernant l'importance de lutter contre les cartels, en particulier dans le domaine de l'énergie, ainsi que sur les actions en dommages et intérêts pour infractions aux règles communautaires sur les ententes et les abus de position dominante (rapport Presedo). En effet, grâce à une majorité alternative (Verts, Libéraux, PSE, GUE), les Verts sont parvenus à imposer le principe visant à conférer aux consommateurs un droit de «recours collectif» contre les entreprises qui les escroquent ou leur fournissent des biens et des services déficients.

Fiscalité

Nous avons voté en faveur du rapport de Riis-Jorgensen (taxes sur les voitures), car il reprenait l'idée de mettre en place un système de taxes graduel et progressif sur le CO₂ de manière à favoriser les véhicules peu polluants.

L'action des Verts a été un plein succès en ce qui concerne la question de l'application d'une TVA réduite pour les services à forte intensité de main-d'œuvre dans le cadre de la demande d'extension du système jusqu'en 2010.

À noter aussi notamment que, jusqu'à présent, l'action des Verts a été couronnée de succès (vote en commission ECON) sur la question de la taxation de l'essence sans plomb et du gazole pour remédier au problème du tourisme à la pompe. L'approche de l'harmonisation minimum renforcée prime sur la «concurrence fiscale».

Réalisations des Verts dans la commission de l'emploi et des affaires sociales

Quel est le rôle de la commission de l'emploi et des affaires sociales (EMPL)?

La commission EMPL est l'une des 20 commissions que compte le Parlement européen. Elle traite des conditions de travail et de vie ainsi que de la sécurité sociale des citoyens de l'UE. Sont entre autres concernées les questions suivantes:

- Quelles sont les normes minimales pour des conditions sanitaires et de travail satisfaisantes dans l'UE?
- Si des parents vivent dans un pays, mais travaillent dans un autre, quel est le pays censé leur verser des allocations familiales pour leurs enfants?
- Si un travailleur est envoyé à l'étranger par son employeur, quelles sont les normes salariales, en matière de congés payés, et les droits de sécurité sociale qui s'appliquent?

Quels sont les types de documents traités à la commission EMPL?

Cette commission traite à la fois de textes législatifs et non législatifs. Cela signifie que certains documents deviendront des actes législatifs, pour la plupart des directives que les mettent en pratique au niveau national. D'autres sont des rapports d'initiative dans lesquels le Parlement demande par exemple à la Commission européenne de prendre certaines mesures dans le domaine de l'antidiscrimination.

Quelle est l'orientation politique dans la commission EMPL?

Traditionnellement, la commission EMPL est dominée par le PSE qui revendique une sorte de prééminence dans le domaine des conditions de travail. Quoi qu'il en soit, les Verts ont réussi à poser leur marque dans certaines matières.

La position du PSE est affaiblie. La tendance est aux «grandes coalitions» et aux transactions précoces entre grands groupes.

Dans quels domaines les Verts ont-ils fait la différence?

1. Directive sur le détachement – Droit à l'égalité de traitement

Les Verts ont réussi à éviter une mitigation de l'une des rares directives sur les normes sociales européennes, la directive relative au détachement des travailleurs.

L'objectif de cette directive est de garantir un ensemble de conditions de travail minimales et la sécurité sociale aux travailleurs détachés dans un autre pays. Elle s'appuie sur le principe d'égalité de salaire et d'égalité de conditions pour un même travail. Il en découle que c'est le lieu de travail qui détermine les conditions de travail. Ainsi, les travailleurs exerçant sur le même lieu de travail ont la garantie d'être traités aux mêmes conditions, d'où qu'ils viennent.

Sur le fond, la directive défend deux libertés fondamentales de l'UE:

- la liberté de circulation des travailleurs; et
- la liberté de circulation des services.

Quelles conséquences dans la pratique?

Tout citoyen de l'UE a le droit de travailler et de vivre dans n'importe quel autre e de l'UE.

Toute entreprise a le droit de vendre ses produits dans toute l'UE, qu'il s'agisse de biens (par exemple des sèche-cheveux) ou de services (par exemple des services de nettoyage).

Ainsi, si une entreprise portugaise détache un travailleur sur un chantier au Luxembourg, le travailleur portugais bénéficiera des mêmes conditions de travail minimales que son collègue du Luxembourg quant au salaire minimum et aux heures de travail. C'est le principe de l'égalité de traitement.

L'objectif de cette directive est de prévenir le dumping social et de veiller au respect des droits des travailleurs tout en garantissant la liberté de la prestation de services.

Dans le cadre de la directive «services» de 2004, l'intention de la Commission européenne était de réduire les mesures nationales garantissant le principe de l'égalité de traitement. C'est aux qu'il incombe de vérifier l'application de la législation, notamment par le biais de mesures de contrôle comme par exemple la vérification des papiers du travailleur et de ses conditions de travail. En effet, la Commission affirmait que ces mesures de contrôle entravaient la libre circulation des services.

Le Parlement européen s'est montré critique à l'égard de l'approche de la Commission européenne consistant à réduire ou à interdire ces mesures de contrôle et, dans un rapport élaboré par un député européen des Verts, il a demandé à la Commission de respecter le droit de contrôle de l'application dont jouissent les . Le PE a exigé une meilleure mise en œuvre de la directive grâce à un renforcement de la coopération entre les et avec les partenaires sociaux, tout en maintenant son objectif de respect des droits des travailleurs.

Après la pression longuement exercée par les Verts dans le cadre de ce rapport, avec le soutien des syndicats, des ONG et des Socialistes, la Commission a finalement renoncé à son projet de mitigation des instruments de cette directive.

Dès lors, la directive garantit aux travailleurs le droit à l'égalité de traitement et un ensemble de droits minimums sur le lieu de travail, quel que soit leur e d'origine et de destination.

2. FSE – Inclusion sociale et égalité entre hommes et femmes

Le Fonds social européen (FSE) est un instrument destiné à renforcer la cohésion économique et sociale, une expression visible de la solidarité de l'UE à l'égard des citoyens.

Pour ce faire, le FSE soutient les politiques des pour

- atteindre le plein-emploi, la qualité et la productivité du travail,
- promouvoir l'inclusion sociale, notamment l'accès à l'emploi des personnes défavorisées et
- réduire les disparités nationales, régionales et locales en matière d'emploi.

En 2004, l'UE a élaboré un cadre législatif pour le prochain cycle de programmation débutant en 2007. Grâce aux amendements des Verts à la proposition de la Commission, l'inclusion sociale compte désormais parmi les objectifs du Fonds, ce qui signifie que les futurs projets en faveur de l'inclusion sociale peuvent désormais bénéficier d'aides au titre du FSE.

De plus, tous les programmes nationaux et régionaux doivent exposer brièvement de quelle manière ils se proposent de promouvoir l'égalité des sexes et l'égalité des chances dans le cadre de la préparation, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des programmes opérationnels. Par conséquent, les projets qui prennent en compte le renforcement de l'égalité hommes et femmes bénéficieront plus facilement d'un soutien.

3. Stratégie de développement durable – Formation

Les Verts ont réussi à faire ajouter la question de la formation à la stratégie de développement durable.

Il n'est pas possible d'atteindre nos objectifs dans le cadre du changement climatique si la main-d'œuvre ne dispose pas de formation dans les nouvelles technologies et qu'elle n'est pas en mesures de s'adapter aux postes de travail d'aujourd'hui.

Nous préconisons donc

- la formation à des métiers «verts», c'est-à-dire des métiers en faveur des technologies environnementales et durables, ainsi que des meilleures pratiques,
- la formation «verte», c'est-à-dire consacrée à des questions concernant l'écologie destinées à tout le monde.

C'était une suggestion des Verts présentée lors d'une réunion à Londres à laquelle ils avaient convié la Commission et la CES pour aborder cette question. L'idée des formations a été reprise par la Commission dans son paquet sur l'efficacité énergétique. Les Verts souhaiteraient voir appliquer une stratégie cohérente d'accès à ces formations dans toute l'UE.

4. Micro-crédits

Il est possible de recourir au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) en cas de licenciement de masse d'une entreprise, dans une région ou un secteur particulier, lorsque la mondialisation en est la cause. Il s'agit d'un instrument de solidarité pour aider les travailleurs qui perdent leur emploi en raison de l'évolution de la structure du commerce mondial. Les travailleurs devenus chômeurs peuvent profiter de l'argent mis à disposition par le FEM pour essayer de retrouver un emploi.

Grâce à l'action des Verts, cette aide peut prendre la forme de micro-crédits. Ainsi, une personne qui se retrouve au chômage peut se voir accorder un micro-crédit pour lui permettre d'investir dans sa future vie professionnelle, en devenant entrepreneur, par exemple.

Réalisation des Verts dans la commission des affaires juridiques – janvier 2008

Application du droit communautaire

Les rapports Frassoni «22^e et 23^e rapports annuels de la Commission sur le contrôle de l'application du droit communautaire (2004-2005)»

La commission des affaires juridiques est compétente en matière d'interprétation et d'application du droit européen. Elle est également responsable des actes communautaires affectant les ordres juridiques des États membres, notamment dans les domaines suivants: le droit civil et commercial, le droit des sociétés, le droit de la propriété intellectuelle, la responsabilité environnementale et les sanctions à appliquer dans le contexte de la criminalité contre l'environnement.

Les rapports Frassoni I et Frassoni II sur le contrôle de l'application du droit communautaire illustrent très bien le rôle considérable et fructueux joué par le Groupe des Verts/ALE qui a mis l'accent sur la question de l'application du droit communautaire en transformant un rapport annuel très technique en un rapport ayant un impact politique retentissant et décisif au sein des institutions européennes et vis-à-vis des citoyens européens. Les rapports Frassoni concernent la transposition et la mise en œuvre du droit communautaire dans les systèmes juridiques nationaux. Les dispositions du traité CE et les actes législatifs adoptés au niveau européen tels que les directives et les règlements, ont un impact direct sur la vie des citoyens européens, à condition que les incorporent cette législation européenne dans leurs droits nationaux respectifs. Le rôle de la Commission européenne consiste précisément à s'assurer que les observent et mettent correctement en œuvre la législation communautaire et de prendre les mesures qui s'imposent s'ils ne se conforment pas à ces exigences.

La «procédure d'infraction» prévue à l'article 226 du traité CE donne à la Commission le pouvoir d'ouvrir une procédure contre les États qui ne respectent pas leurs obligations légales en vertu du droit communautaire. Le cas échéant, la Commission peut porter l'affaire devant la Cour de justice européenne qui peut alors imposer le paiement d'une somme forfaitaire ou d'une pénalité.

La principale mission du Parlement européen consiste à contrôler si la Commission a effectivement rempli sa mission visant à assurer l'application du droit communautaire par les États, et la manière dont elle a exercé cette mission.

L'exemple qui suit illustrera mieux l'interaction qui existe entre les institutions européennes (Commission européenne, Parlement européen et Cour de justice européenne) et les États afin de garantir les droits des citoyens. Conformément au traité et aux arrêts de la Cour européenne de justice sur les services sociaux et de santé, tout patient peut bénéficier de soins non hospitaliers dans n'importe quel autre État de l'UE et être

remboursé par l'État membre d'affiliation sans autorisation préalable. Le remboursement sera effectué au même taux que celui pratiqué par l'État membre d'affiliation du patient pour le même traitement.

Plusieurs associations de défense des consommateurs affirment que tous les jours de nouvelles plaintes de citoyens leur parviennent. Dans le rapport «Application des règles du marché intérieur aux services de santé» (SEC (2003) 900) élaboré par ses soins, la Commission indique que dans leur grande majorité les sont peu disposés à se conformer à cette jurisprudence. Cette situation crée une totale insécurité juridique dont il découle que les patients sont privés de leur droit aux remboursements médicaux aux conditions établies par la jurisprudence de la CJCE, car les n'observent pas et n'appliquent pas correctement le droit de l'UE. C'est précisément le rôle de la Commission en tant que «gardienne des traités» d'agir contre les au profit des citoyens de l'UE, notamment car les patients comptent parmi les citoyens les plus vulnérables.

Les rapports Frassoni insistent sur la mission qui incombe à la Commission d'ouvrir des procédures d'infraction de manière systématique et déterminée contre les qui n'appliquent pas le droit européen comme c'est le cas en l'occurrence. Il convient de rappeler que le niveau d'engagement des citoyens à l'intégration européenne dépend directement de leur expérience personnelle avec l'UE. Le système juridique de l'UE ne permet pas à ses citoyens de faire valoir leurs droits directement devant la Cour de justice. Cette prérogative est réservée à la Commission, et aux , c'est donc à plus forte raison qu'il faut s'assurer que la Commission remplit sa mission et empêche les d'enfreindre le droit de l'UE.

Droit de la propriété intellectuelle

Proposition de directive sur les mesures pénales visant à assurer le respect des droits de propriété intellectuelle

Cette proposition de directive vise à une pénalisation des infractions aux droits de la propriété intellectuelle. Le Groupe des Verts a été le seul groupe politique à voter contre la directive proposée. Sous prétexte de combattre la contrefaçon à grande échelle, la directive propose d'appliquer des sanctions pénales à un éventail potentiellement étendu d'infractions à la propriété intellectuelle: partager de la musique téléchargée pourrait par exemple être considéré comme une infraction pénale et sanctionné en conséquence. Les législations nationales s'occupent déjà de nombreux domaines que cette directive propose de couvrir, comme le droit d'auteur. Il n'y a donc aucune justification à l'introduction de sanctions pénales au niveau européen pour des infraction si mineures.

La directive proposée est actuellement bloquée au Conseil et notre Groupe doit redoubler d'efforts pour parvenir au rejet de cette proposition par le Conseil.

Proposition de directive sur la protection juridique des dessins et modèles (modifiant la directive 98/71/CE)

Cela fait près de trois ans que la proposition de la commission sur les «dessins et modèles» visant à établir un marché communautaire libre des pièces détachées automobiles est en suspens au Parlement européen et au Conseil des ministres. Bien que le dossier ait été examiné et débattu de manière approfondie, aucune décision n'a été prise en raison du risque de blocage de certains comme la France et l'Allemagne, et la pression politique exercée par l'industrie automobile.

Enfin, grâce au rôle essentiel joué par le Groupe des Verts, un compromis d'accord unanime a pu être dégagé au sein du Parlement européen. Au cœur de ce compromis se trouve l'introduction d'une «clause de réparation» dans tous les devant garantir la «liberté de réparation» aux 250 millions de propriétaires de véhicules automobiles (consommateurs) de l'UE. L'accord final stipule que pour les qui n'ont pas encore libéralisé leur marché des pièces détachées, la libéralisation totale de ce marché doit intervenir dans les cinq années à venir, évitant ainsi aux 250 millions de propriétaires de véhicules automobiles de l'UE d'être soumis au monopole qu'a l'industrie automobile sur les pièces détachées et la réparation. Notre Groupe a joué un rôle décisif dans cette victoire inattendue et extraordinaire. La proposition de directive est encore pendante devant le Conseil et, si elle est adoptée, elle permettra à tous les propriétaires de voitures de faire réparer leur voiture ou remplacer une pièce par toute entreprise sur le marché européen.

Responsabilité environnementale

Proposition de directive sur la protection de l'environnement par le droit pénal

Le droit communautaire de l'environnement existe depuis 30 ans. Aujourd'hui, plus de 200 directives dans le domaine de l'environnement sont en vigueur. Quoi qu'il en soit, on déplore encore de nombreux cas de non-respect de la législation européenne en matière d'environnement.

Il est important de veiller à l'efficacité de la mise en œuvre de la législation environnementale. C'est pourquoi notre Groupe a fermement soutenu la proposition de directive de la Commission qui exige des de prévoir des sanctions pénales pour répondre à certaines violations contre l'environnement dans tous les ses. Les infractions telles que l'émission illicite de substances dangereuses dans l'air, les eaux ou le sol, le transfert illicite de déchets, ou le commerce illicite d'espèces protégées peuvent avoir de graves conséquences sur la santé humaine et l'environnement. Elles compromettent aussi l'efficacité de la législation environnementale européenne. Dès lors, il est capital de prévoir des sanctions efficaces dans toute l'Union européenne. Dans des cas graves, des sanctions pénales telles que la privation de liberté devraient être appliquées, étant donné qu'elles sont nettement plus dissuasives que, par exemple, les sanctions administratives.

Cette proposition de directive devrait être adoptée par le Parlement et le Conseil dans les mois à venir. Notre Groupe a toujours un rôle de taille à jouer afin de conserver la liste des infractions qui méritent d'être sanctionnées, ce qui va à l'encontre des intérêts des grandes entreprises qui auraient souhaité réduire l'impact du droit pénal au détriment de l'environnement et de la santé des citoyens.

Les domaines où les Verts ont fait la différence dans la commission CULT

1. Meilleur accès aux programmes de financement

Les Verts ont toujours insisté sur l'importance des programmes de financement communautaires comme le programme «Jeunesse» qui finance des organisations et des projets de jeunesse ou le programme «Culture» qui finance les organisations et les projets dans le domaine de la culture. Les Verts ont veillé à ce que les petites organisations proposant de petits projets puissent profiter plus facilement des programmes et que les pays voisins puissent également y participer. Par exemple, dans les programmes de jeunesse, les Verts sont parvenus à imposer que la Commission élabore un manuel d'utilisation pour les jeunes sur les modalités de financement et d'utilisation des programmes.

2. Inclusion de projets pour la culture dans le budget européen

• Un nouveau Fonds de mobilité pour les artistes

Il s'agit d'un nouveau projet pilote initié par les Verts en association avec les ONG du secteur favorisant la mobilité des artistes dans toute l'Europe. Le projet consiste à soutenir un environnement pour la mobilité, la mise en réseau des structures existante dans le secteur indépendant de la société civile et les initiatives des autorités publiques, ainsi que le renforcement et la stimulation du développement de fonds et de programmes de mobilité dans le secteur culturel.

• Le projet Euroglobe

La paternité de l'initiative du projet Euroglobe qui a débuté en 2007 revient aux Verts. Il s'agit d'un théâtre Globe itinérant appelé à promouvoir un espace public européen permettant à chacun de débattre de la culture et d'apprendre à travers un large éventail d'événements culturels et politiques (à travers toute l'Europe selon l'e à la présidence de l'UE). EuroGlobe est un symbole mouvant, qui représente l'Europe en tant qu'arène ouverte, inspiré de l'architecture du *Shakespeare's Globe Theatre*. Il offre la possibilité de relier les acteurs régionaux et locaux et de mettre en valeur l'unité européenne d'une manière à la fois novatrice, unique et séduisante. EuroGlobe stimule les réseaux artistiques et politiques, et enrichit les citoyens européens grâce et à des représentations et des activités spéciales à travers toute l'Europe.

3. Sport et dopage

Les Verts sont à l'origine d'une idée visant à lutter contre le dopage: un suivi médical longitudinal, à savoir un contrôle à long terme assuré par des médecins indépendants associé à des mesures parallèles de prévention et de préparation.

4. Étude sur l'islam dans l'Union européenne: quel enjeu pour l'avenir?

Les Verts/ALE ont demandé que cette étude soit réalisée par la commission de la culture afin de dresser un bilan de la situation de l'islam en Europe et d'examiner les actions éventuelles à engager dans le futur. Elle nous a permis de mieux cerner la situation en Europe.

5. Programme «Citoyenneté européenne»: intégration d'une fondation politique européenne

Les Verts ont réussi à faire intégrer le financement d'une fondation politique dans ce programme. L'Europe connaît actuellement une crise. Outre les récents votes négatifs de la France et des Pays-Bas sur le projet de traité constitutionnel, le faible taux de participation lors des premières élections européennes de l'Union européenne élargie forte de 25 ses en 2004 est des plus inquiétants. Il est donc capital de renforcer le dialogue avec les citoyens européens sur le projet européen et son orientation.

Réalisations et campagnes des Verts concernant les pétitions dans la période 2004-2009

Contexte

Le droit de pétition au Parlement européen a été introduit à l'origine par le Parlement dans son propre règlement, en tant que droit coutumier. Le traité de Maastricht (1992) établissait pour la première fois une base juridique dans le traité instituant la Communauté européenne pour le droit de pétition au Parlement européen. Le droit communautaire a parallèlement vu l'introduction du **droit de plainte devant le Médiateur européen** pour les cas de mauvaise administration des institutions européennes. Le traité d'Amsterdam (1997) incorpore ces droits dans le traité sur l'Union européenne dans le cadre de l'introduction de la citoyenneté de l'Union européenne. Le statut juridique et institutionnel de ces droits a été renforcé par l'incorporation de ces deux types de droits dans la Charte des droits fondamentaux (2000). **Le nombre des pétitions** a augmenté, passant d'environ 200 en 1986 à 1500 en 2007.

Au Parlement européen, c'est la **commission des pétitions** qui est chargée des pétitions et des relations du Parlement avec le Médiateur européen. Représentant **Groupe des Verts/ALE**, **Margrete Auken** (Danemark) et **David Hammerstein** (Espagne) sont membres à part entière de cette commission, tandis que **Jean-Luc Bennahmias** (France) et **Tatjana Zdanoka** (Lettonie) sont membres suppléants.

Conformément aux traités, **le sujet de la pétition** doit relever de la sphère d'activités de l'Union européenne. Les traités ont également introduit une condition imposant qu'une pétition au Parlement européen n'est recevable que si elle concerne directement le pétitionnaire en tant qu'individu. Toujours est-il que la commission des pétitions a déjà indiqué dans son rapport sur ses délibérations de l'année 1994-95 qu'elle avait décidé que cette disposition devait recevoir une interprétation large.

Il faut en conclure qu'il est nettement plus facile d'obtenir l'examen d'une pétition au Parlement européen qu'il ne l'est, par exemple, de saisir la Cour de justice européenne d'une affaire. Dans la pratique, les pétitions relatives aux problèmes environnementaux adressées par des ONG sont par exemple déclarées recevables. En fait, il importe que la pétition concerne la législation ou la politique européenne (ce que l'on appelle *l'acquis communautaire*), ou concerne une matière d'intérêt public qui présente une pertinence du point de vue des principes et des objectifs de l'Union européenne. Contrairement aux plaintes adressées au Médiateur, limitées elles aux actions et manquements de l'administration européenne, les pétitions peuvent concerner les ses, et c'est d'ailleurs le cas dans une large mesure.

La plupart des pétitions reçues ces dernières années attestent de difficultés liées à la mise en œuvre de la législation communautaire dans les domaines de l'environnement, de la sécurité sociale, de la reconnaissance des diplômes et d'autres aspects liés au fonctionnement du marché intérieur. De nombreuses pétitions concernent aussi **l'utilisation irrégulière de fonds européens**, souvent associées à d'autres infractions et irrégularités. Les actes de la législation européenne ayant posé le plus de problèmes étaient la directive sur l'évaluation de l'impact environnemental et la directive concernant l'accès du public à l'information en matière d'environnement. Les directives «habitats» et «oiseaux» étaient également au centre de quelques-unes des questions les plus controversées que la commission des pétitions a eu à traiter.

Les moyens à la disposition du Parlement et de sa commission des pétitions pour répondre aux pétitions comprennent, tout d'abord, **demander à la Commission européenne**, en tant que «gardienne des traités» de fournir des informations concernant le respect de la législation communautaire concernée. D'évidence, le rôle de la Commission est crucial, notamment lorsque les pétitions portent sur une violation du droit communautaire. Seule la Commission (et d'autres) peuvent effectivement agir, y compris porter une affaire devant la Cour de justice, à l'encontre des violations des traités ou infractions au droit communautaire. La coopération de la Commission est dès lors essentielle. Ainsi, les pétitions ne sont en général examinées en commission qu'après réception par le Parlement d'une déclaration écrite de la Commission européenne et après avoir entendu une présentation orale des responsables des directions générales de la Commission concernées.

Lorsqu'elle le juge utile et nécessaire, la commission peut présenter **un rapport ou une résolution au Parlement** qui seront soumis au vote en **plénière**. Ces possibilités peuvent, il va de soi, servir à exercer une pression politique et/ou à soulever des questions à un niveau institutionnel. Elle peut également rendre un avis et demander au président du Parlement européen de le transmettre au Conseil et/ou à la Commission pour action. Dans la pratique, il est plus habituel que le président de la commission des pétitions adresse un courrier au nom de la commission, lorsque celle-ci estime nécessaire d'exprimer ses inquiétudes particulières à un e ou à une institution.

Un moyen d'intervention qui s'est révélé efficace, consiste à dépêcher une **mission d'information** pour **évaluer de la situation sur place** et en rendre compte à la commission.

Le Parlement européen est également habilité à créer une commission d'enquête pour enquêter sur des cas de mauvaise administration ou des infractions au droit européen. S'appuyant sur des pétitions déposées par un grand nombre de personnes estimant que leurs droits de consommateurs avaient été bafoués, le Parlement a mis sur pied une telle commission. Les conclusions et recommandations de l'enquête montrent la nécessité manifeste de créer la **<Commission>Commission temporaire d'enquête sur la débâcle financière de la compagnie «Equitable Life Assurance Society»**.

Cependant, il est important de noter que la commission des pétitions n'est pas un tribunal; mais une commission parlementaire, à savoir un **organe politique**. Cela signifie que la commission **n'agit pas systématiquement** en cas d'infractions au droit communautaire. Au contraire, les députés européens représentant des partis au gouvernement dans l'e concerné (et «incriminé») dans une pétition importante, sont en général nombreux à prendre la défense de l'e et du gouvernement en question.

Par conséquent, si une majorité se prononce contre la pétition, il se peut qu'il n'y soit donné aucune suite. En revanche, les pétitions émanent des citoyens et représentent souvent une mobilisation locale notable, il est donc difficile de les ignorer complètement, notamment si elles s'appuient sur des arguments pertinents et solides. Étant donné que les médias aux niveaux local, régional et national s'intéressent en général aux pétitions lorsque le Parlement européen traite de questions dans leurs zones de tirage et de couverture, elles peuvent également servir à attirer l'attention et à apporter un dynamisme dans le cadre de campagnes sur le terrain.

Il est probable que la réalisation la plus importante à plus long terme est notre travail actuel qui consiste à promouvoir la **démocratie participative** dans l'UE grâce au processus des pétitions, notamment dans le domaine de la protection de l'environnement. Par conséquent, il ne serait pas faux de prétendre que les Verts sont la force politique qui a fait la preuve de la plus grande cohérence dans ses efforts pour améliorer l'utilité pour les citoyens et les ONG du processus de pétition devant le Parlement européen.

Outre un rôle actif, couronné d'un certain succès, pour essayer d'influencer les avis et les positions de la commission PETI, une vaste mise en réseau avec des citoyens et des organisations concernés par des actions menées par ou dans les y a également contribué. C'est surtout dans les nouveaux où le manque de culture en matière de protection de l'environnement que l'UE représente souvent le seul espoir des citoyens et des ONG contre des projets et des politiques non durables.

À l'évidence, grâce aux campagnes réussies sur des questions et des pétitions spécifiques c'est aussi la meilleure façon d'atteindre l'objectif plus général de la démocratie participative et de gagner la confiance des citoyens dans le Parlement européen et l'action que nous y menons. Les domaines suivants sources de problèmes et les pétitions sur lesquels les Verts ont mené campagne et projettent de poursuivre leur travail méritent d'être relevés:

Biodiversité et conservation de la nature

La campagne contre l'itinéraire de l'autoroute **Via Baltica** dans le cadre des réseaux transeuropéens de transport (RTE-T) traversant la **Vallée Rospuda** est probablement l'exemple récent le plus connu d'une campagne réussie, du moins jusqu'à présent, de sauver un site majeur caractéristique de la biodiversité européenne. Les ONG polonaises engagées sur la question ont estimé que nous avons joué un rôle relativement décisif dans le blocage de ce projet. Nous avons aussi été les premiers, au sein de la commission PETI à solliciter de la Commission (et de suggérer aux ONG d'en faire de même) qu'elle saisisse la Cour de justice d'une demande en référé, ce qu'elle a d'ailleurs fait en 2007.

Il n'en demeure pas moins que nous avons remporté des succès dans d'autres domaines comme, par exemple, en apportant une réponse cohérente aux pétitions signées par plus de 400 000 citoyens européens contre la **chasse illicite d'oiseaux migrants à Malte**. La commission PETI a organisé une mission à Malte en juin 2006 et le PE a adopté une résolution élaborée et présentée par les Verts/ALE sur la base d'une QO de la commission PETI posée en mars 2007, etc.

Notre travail contre l'urbanisme excessif et les projets d'infrastructure y relatifs en Espagne a également porté sur des cas où les projets menaçaient la biodiversité. **Les zones humides du site d'Albufera Nature 2000** à Valence en Espagne ont ainsi été, au moins, sauvées d'un drainage par détournement du fleuve Jucar, un exemple de notre action dans le domaine de la gestion durable de l'eau (voir ci-dessous).

Notre action dans un futur proche et pour le reste de la législature portera prioritairement sur la défense des *directives «habitats» et «oiseaux»* afin de contrecarrer les tentatives menées actuellement pour les affaiblir radicalement, notamment du groupe de travail sur la simplification de la législation de l'UE présidé par Edmund Stoiber.

Politique durable de l'eau

Après la campagne réussie au cours de la précédente législature contre le transfert de l'**Èbre**, nous avons collaboré activement à la campagne contre le **transfert Jucar-Vinalopo**. Le projet a finalement été entièrement remanié en 2005 à la satisfaction des pétitionnaires et des ONG. Nous avons également réussi à déjouer la tentative du PPE de rouvrir ce dossier en 2006-2007.

Toutefois, notre travail sur les problèmes de l'eau, notamment en Espagne, ne s'est pas limité à s'opposer aux transferts de fleuves. Ainsi, 266 **plans de développement urbains**, notamment de nombreux **terrains de golf**, ont été approuvés **en Espagne** par les autorités locales et régionales autorisées contre l'avis des autorités chargées de la gestion de l'eau.

Nous projetons de continuer la campagne contre l'utilisation non durable des ressources en eau et en faveur d'une application et d'un suivi cohérent de la directive-cadre sur l'eau.

Urbanisme excessif

D'énormes projets de développement urbains en Espagne ont fait l'objet de dizaines de milliers de pétitions émanant de citoyens de divers ,dont l'Espagne elle-même. Les pétitionnaires sollicitent une aide pour les sauver de l'expropriation, sans véritable indemnisation, de leurs habitations, à des fins de spéculations privées, soutenues par des autorités locales corrompues.

Le Parlement européen a dénoncé ces pratiques, les qualifiant de violations des **droits humains et fondamentaux** des pétitionnaires. Dans le même temps, ces plans d'urbanisation, à titre individuel, et surtout, à titre collectif, constituent de graves dangers pour l'environnement.

On pourrait dire que l'action du Parlement en la matière, associée à la mobilisation exprimée sur le terrain, a contribué de manière essentielle à soulever la question de l'urbanisation excessive qui est devenue un thème prépondérant et quasi-permanent dans les médias espagnols. Ces derniers temps, les autorités nationales ont également menées diverses actions censées les aider à regagner le contrôle de la situation.

Quoi qu'il en soit, la tâche reste aussi importante dans ce domaine, et même si la situation s'améliore ou lorsqu'elle se sera améliorée en Espagne, nous serons alors probablement confrontés aux mêmes genres de tentatives (peut-être générées par les mêmes entreprises et les mêmes individus) de transférer leurs activités vers d'autres pays méditerranéens, par exemple dans les Balkans ou sur la côte sud de la mer Méditerranée.

Financement communautaire des infrastructures

De vastes projets d'infrastructure, notamment dans les domaines des transports et de l'énergie pour lesquels les sollicitent un financement de l'UE (et qu'ils obtiennent la plupart du temps,) constituent souvent des dangers majeurs pour l'environnement naturel et, la santé et le bien-être humains.

Grâce à l'extraordinaire mobilisation locale dans la **vallée de Susa**, une mission de la commission PETI et son suivi ont permis gagner le soutien du PE pour un examen minutieux et approfondi du plan de financement concernant le projet d'un long tunnel traversant le Mont Cenis dans le cadre de la **ligne ferroviaire à grande vitesse Turin-Lyon**, incitant le gouvernement italien à entamer un réel dialogue (toujours en cours) avec les autorités locales en quête d'autres solutions au projet initial.

Il s'avère néanmoins qu'alors que jusqu'à présent notre priorité a été de rejeter le financement communautaire de projets dont nous considérons qu'ils allaient à l'encontre du droit européen, nous nous efforçons aussi d'élargir la perspective et de mettre en doute la **cohérence** du financement communautaire avec les **politiques** déclarées de l'UE, en particulier s'agissant du **changement climatique**. Nous avons ainsi, à titre d'exemple, défendu une pétition émanant de **Hongrie** qui critiquait le projet d'utilisation de fonds communautaires pour **renforcer les transports routiers** au nom de la «modernisation» du réseau routier».

Réalisation des Verts à la commission des droits de la femme – Bilan 2005-2008

Un objectif clé concernant les droits des femmes et de l'égalité des genre, tel que défini par la Commission européenne, est d'éliminer les inégalités et promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'ensemble de la Communauté européenne, conformément aux dispositions des articles 2 et 3 du traité CE (prise en compte de l'égalité des chances dans l'ensemble des politiques et actions communautaires) ainsi que de l'article 141 (égalité entre les hommes et les femmes en matière d'emploi et de travail) et de l'article 13 (discrimination fondée sur le sexe sur le lieu de travail ou en dehors). Des textes législatifs ont, par exemple, été adoptés, en 1975, sur l'égalité des salaires à travail égal et, en 2004, sur le principe de l'égalité des chances et de l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes en matière d'emploi et de travail.

Les objectifs clés de la commission FEMM portent sur la définition, la promotion et la défense des droits de la femme dans l'Union et les mesures prises à cet égard par la Communauté, la promotion des droits de la femme dans les pays tiers, la politique d'égalité des chances, y inclus l'égalité entre les hommes et les femmes en ce qui concerne leurs chances sur le marché de l'emploi et le traitement dans le travail.

Cependant, force est de constater que les disparités entre les hommes et les femmes sont toujours répandues. La marge est grande entre la reconnaissance d'un droit et sa mise en œuvre, avec le processus juridique appliqué. Malgré la mise en œuvre du principe de l'égalité des salaires pour un travail de valeur égale introduit par la directive 75/117/CEE sur l'égalité des rémunérations entre les travailleurs masculins et les travailleurs féminins, l'écart des salaires entre les sexes est toujours de 15 % en moyenne, ce taux pouvant même atteindre 33 % dans certains de l'UE. Souvent, les changements économiques et l'instabilité contribuent à aggraver la pauvreté qui pèse en particulier sur les femmes. Le marché de l'emploi reste caractérisé par une ségrégation fondée sur le sexe. En effet, les femmes sont surreprésentées dans les

catégories des bas salaires, statuts inférieurs ou emplois précaires et sous-représentées dans les postes d'encadrement et des professions libérales. Par ailleurs, la transformation du schéma traditionnel de la vie familiale et l'augmentation du nombre de familles monoparentales ne sont pas sans engendrer des conséquences pour la condition de la femme.

L'UE, au travers de son traité, s'est engagée à lutter contre toutes les formes de violence. Les femmes sont les premières victimes de la violence fondée sur le sexe. Des études de prévalence de grande envergure menées en Suède, en Allemagne et en Finlande montrent qu'au moins 30 à 50 % des femmes âgées entre 16 et 67 ans ont été victimes, au moins une fois, de violences physiques ou sexuelles, et si l'on inclut les chiffres sur la violence psychologique, ce taux passe de 45 à 50 % en Europe. Le programme communautaire DAPHNE III (lutte contre la violence) pour la période 2007-2014 a été conclu positivement en troisième lecture en 2006. Notre demande incessante de légiférer en la matière au niveau européen a finalement été entendue, puisqu'il a été demandé à la Commission qu'elle «identifie une base juridique dans la législation européenne actuellement en vigueur pour lutter contre la violence à l'égard des femmes». L'initiative des Verts/ALE concernant l'audition du PE (voir ci-dessous) sur la prostitution forcée entraine aussi dans le cadre de la campagne contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes.

Nos principaux succès dans la commission FEMM sont les rapports de Raül Romeva et de Hiltrud Breyer consacrés à la promotion des droits de la femme dans les pays tiers.

1. Rapport de Raül Romeva sur les meurtres de femmes (féminicides) en Amérique centrale et au Mexique(2007)

Ce rapport a fait la différence dans la commission FEMM en 2007, et a suscité une immense attention tant au sein qu'en dehors du Parlement. La commission FEMM n'a jamais reçu autant d'attention de l'extérieur prenant la forme de nombreux articles, interviews, émissions de radio, sites web, communiqués de presse, réunions et lettres de soutien. Dès le départ, le rapporteur a établi un réseau de sympathisants et a invité des rapporteurs fictifs, des représentants d'ambassades et des experts dans le cadre de petits déjeuners de travail et de déjeuners-débats. Ce rapport faisait partie d'une stratégie globale de la commission FEMM en faveur d'une éradication de la violence à l'égard des femmes dans le monde entier. Le «féminicide» a été défini en tant que telle pour la première fois à Mexico: «l'ensemble des crimes de lèse-humanité comprenant les assassinats, les séquestrations et les disparitions de fillettes et de femmes dans un contexte de défaillance institutionnelle». En Amérique centrale et au Mexique, le nombre de morts violentes a considérablement augmenté ces dernières années. Selon des statistiques mexicaines officielles entre 1999 et 2006, 6 000 fillettes et femmes ont été assassinées dans le pays pour la seule année 2004; 1 205 petites filles ont été victimes d'assassinat au Guatemala et 1 188 femmes ont été assassinées entre 2001 et août 2004. Au Salvador le nombre d'assassinats s'élevait à 2 374, passant à 2 933 en 2004, au Honduras, 4 422 femmes et fillettes ont été victimes d'assassinat en 2002. Les assassinats de deux Européennes au Mexique sont des cas emblématiques. L'absence d'éclaircissements des meurtres de Hester Van Nierop et de Brenda Susana Margrete Searl souligne les insuffisances considérables de l'appareil judiciaire.

2. Rapport de Hiltrud Breyer sur les perspectives des femmes dans le commerce international et la politique internationale (2006)

La relation entre genre et commerce (dans les deux sens: du genre au commerce et vice-versa) constitue un thème nouveau, non seulement pour les femmes, mais également pour les gouvernements et pour les acteurs de la politique commerciale. L'on ne dispose guère d'éléments concernant l'incidence du commerce ou l'incidence de la mondialisation économique sur les femmes. Cela est dû, d'une part à l'absence de données différenciées par genre dans les statistiques commerciales et d'autre part à l'absence de sensibilisation par genre dans les analyses et modèles économiques. Dans la relation genre-commerce, ce n'est pas seulement l'incidence du commerce qui affecte différemment les femmes et les hommes. Le développement des échanges a facilité et accéléré la participation des femmes à l'économie industrielle moderne. Cette évolution a été nettement positive en matière d'égalité de genre: même lorsque les conditions de travail, pour un emploi identique, sont moins favorables pour les femmes que pour les hommes, les femmes ont accès à un salaire, avec l'implication positive sur le plan de l'autonomie qu'un revenu stable fournit.

Conférences du Groupe des Verts/ALE

Juillet 2007: «50 ans de droits des femmes dans l'UE: Quels progrès ont été accomplis?»

Les progrès réalisés dans le domaine des droits de la femme depuis 50 ans que l'UE existe et ce qu'il reste à accomplir pour parvenir à une réelle égalité des chances des femmes partout en Europe et dans tous les domaines, ont été les principaux thèmes discutés lors de notre conférence. Hiltrud Breyer, Kathalijne Buitenweg et Raül Romeva ont discuté avec des représentants du Lobby européen des femmes, de la CES, de la Commission européenne, du *European Green Gender Observatory*, des experts et des scientifiques, de l'équilibre entre vie professionnelle et vie de famille, de la violence à l'égard des femmes, des inégalités encore manifestes dans les domaines politique, social et économique, et de la répression des femmes au sein des minorités culturelles. Cela a été également l'occasion d'examiner en quoi les choix des femmes pour allier travail et famille sont influencés par les concepts de «bonne mère» qui sont véhiculés dans la société. Nous avons également discuté des différences dans les concepts de la maternité à travers l'Europe et de la manière dont la politique remédie aux problèmes que soulèvent ces idéologies. Environ 80 personnes ont participé à cette conférence – un véritable succès. Dans la perspective des prochaines élections de 2009, il est important de ne pas négliger ces femmes qui portent un réel intérêt à la politique de la femme défendue par les Verts/ALE.

La conférence de la commission FEMM du 8 mars 2006 – Journée internationale de la femme 2006 – séminaire du PE sur la prostitution forcée dans le cadre des manifestations sportives internationales.

Sur la base de la proposition de Hiltrud Breyer, la commission FEMM a organisé un séminaire sur le thème suivant: «Prostitution forcée dans le cadre des manifestations sportives internationales». Ce séminaire est devenu une manifestation de lancement dans la lutte contre la prostitution forcée à l'échelle européenne. Le séminaire du 8 mars a fait l'objet d'un suivi lors de la session plénière de mars dans le cadre d'une discussion découlant d'une question orale à la Commission, qui a débouché sur une résolution sur la prostitution forcée dans le contexte de manifestations sportives.

Principales réalisations des Verts dans la commission LIBE

Contexte: Compétences de la commission LIBE

La commission LIBE est principalement compétente pour les questions ayant trait à la politique d'asile et de migration, y compris les contrôles aux frontières extérieures et la libre circulation des personnes. Elle est également chargée des droits fondamentaux dans l'Union européenne et de la lutte contre toutes les formes de discrimination. De plus, elle couvre la coopération policière et judiciaire, tant au civil qu'au pénal. Ces matières peuvent avoir un impact sur des questions fondamentales de la vie quotidienne, comme la résolution des conflits de compétence juridictionnelle dans les affaires de divorces des couples «mixtes» ou la mise en œuvre d'instruments garantissant qu'une personne condamnée pour des actes de pédophilie dans un e ne puisse bénéficier d'une impunité dans un autre e. Il peut s'agir aussi de questions de sécurité comme la lutte contre le terrorisme, le crime organisé ou la sécurité de l'.

Réalisations des Verts

La commission LIBE joue un rôle majeur dans la promotion des droits fondamentaux et dans la protection des libertés, notamment la protection de la vie privée. Dans cette commission, il n'existe pas d'alliance entre le PPE et le PSE. En revanche, il existe une alliance de facto entre Socialistes, Libéraux, Verts et GUE (extrême gauche). Il va de soi qu'il est difficile de quantifier et d'identifier des exemples concertés de succès remportés par les Verts. Il est néanmoins manifeste que notre groupe joue un rôle clé dans cette alliance.

Grâce aux pressions exercées par notre parti, le rapport annuel sur les droits fondamentaux dans l'Union européenne, suspendu depuis 2004, est à nouveau en cours d'élaboration. Ce rapport a joué et jouera un rôle majeur dans l'évaluation de l'application de la Charte des droits fondamentaux en Europe.

D'une manière plus générale, l'action de notre groupe a consisté à s'assurer que le statut et le mandat de l'Agence des droits fondamentaux soient les plus étendus possible et qu'elle travaille dans le respect de la transparence et aussi étroitement que possible avec le PE et la société civile. Les résultats ne sont pas entièrement satisfaisants, notamment car l'ADF est chargée d'évaluer les uniquement dans leur mise en œuvre du droit communautaire.

Grâce aux Verts, L'Agence des droits fondamentaux est en train de réaliser un rapport spécifique sur la discrimination dont sont victimes les homosexuels par de l'Union européenne.

Les principaux dossiers traités par la commission LIBE

La lutte contre le terrorisme

Notre travail consiste à nous assurer que la lutte contre le terrorisme indispensable ne se fasse pas aux dépens d'autres menaces plus graves, et qu'elle s'opère aussi sans porter préjudice aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales. Notre priorité s'articule autour de trois principes: 1) la proportionnalité: s'assurer de trouver un juste équilibre entre sécurité et droits civils, 2) mesures efficaces: veiller à ne pas compromettre la finalité essentielle des actes législatifs que nous adoptons et, enfin 3) dans le cadre de la coopération policière et judiciaire: l'UE devrait toujours s'efforcer de mener des enquêtes ciblées lorsqu'elle met en place des mesures de lutte contre la criminalité.

Les contrôles aux frontières extérieures et la lutte contre l'immigration illégale

Ici aussi, nous tâchons de veiller à ce que les politiques mises en œuvre dans ces domaines respectent les droits fondamentaux et que l'immigration soit perçue comme un élément de richesse dans le contexte de la mondialisation. Dans le même temps, l'immigration ne saurait être considérée comme la seule réponse à nos besoins de main-d'œuvre. Il est donc important d'intégrer la dimension humaine de cette question et de répondre à la détresse de ceux qui frappent à notre porte, car leur vie est en danger. La protection est une responsabilité que chez les Verts nous prenons très au sérieux et dont nous estimons qu'elle doit être une priorité de l'UE.

Tant le terrorisme que l'immigration servent à établir des bases de données à caractère personnel à des fins de contrôle des personnes (système d'information sur les visas (VIS), les systèmes d'information Europol et Schengen, etc.). Notre action vise à limiter le nombre de bases de données, l'étendue de leur utilisation et de limiter au maximum le recours aux technologies comme la biométrie.

Dans ce cadre, notre travail consiste également à exiger des normes plus sévères et plus contraignantes en matière de protection des données personnelles. Les résultats enregistrés jusqu'à présent ne sont pas très concluants.

Nous sommes également à l'origine de l'organisation d'événements moins institutionnels comme des conférences ou des expositions comme, par exemple, l'exploitation des travailleurs clandestins notamment dans le secteur agricole.

La Commission a réagi à cette initiative en présentant une proposition de directive en la matière. Nous sommes également engagés sur le terrain: la présence de députés européens des Verts à certains événements comme les *gay pride* de Varsovie ou de Moscou.

Enfin, il est indéniable que l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne aura des effets positifs sur ce qui fait notre marque: davantage de démocratie et de transparence, un rôle accru du Parlement et de la Cour de justice. Ce qui compte pour nous c'est de faire en sorte que les décisions importantes adoptées dans le domaine du troisième pilier actuel devancent les dispositions du nouveau traité.

Bilan de la campagne des Verts/ALE sur le climat

Début 2006, le Groupe des Verts/ALE au Parlement européen a lancé, en collaboration avec le Parti Vert Européen, une campagne sur les changements climatiques.

Cette campagne a quatre principaux objectifs:

- mettre les changements climatiques et les questions connexes au cœur de l'action des Verts/ALE grâce à la création d'un groupe de travail sur le climat qui joue un rôle moteur en l'occurrence;

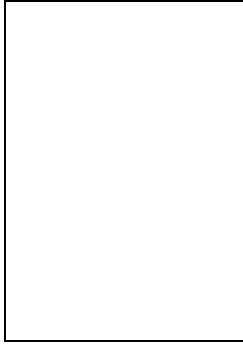
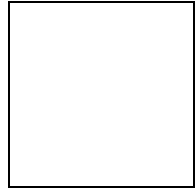
prendre des initiatives et des mesures entre députés européens des Verts et diffuser les informations et connaissances sur les questions liées au climat aux députés européens des Verts;

- diffuser les messages, les opinions et les actions des Verts sur les thèmes connexes aux changements climatiques aux principales parties intéressées de l'UE dans ce domaine, c'est-à-dire au sein des institutions de l'UE (le Parlement européen et ses groupes politiques, la Commission et le Conseil), de la communauté des ONG et des groupes de pression/secteurs d'activités pertinents;
- diffuser le travail et les réalisations du Groupe des Verts/ALE sur les questions liées au climat aux partis écologistes nationaux et aux élus concernés au sein de ces partis au niveau national ou régional/local. La mise en place d'un réseau efficace sur les changements climatiques à travers les différentes structures des Verts vise à maximiser le flux d'informations et le déploiement des ressources;
- atteindre davantage le grand public intéressé par les changements climatiques et/ou les affaires européennes par le biais d'actions de terrain et le site web.

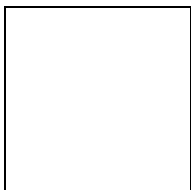
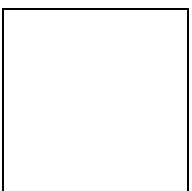
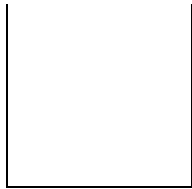
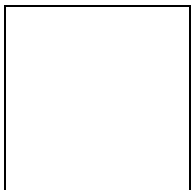
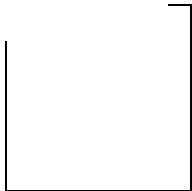
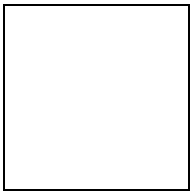
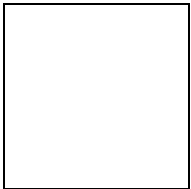
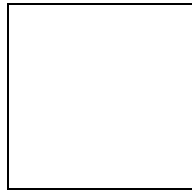
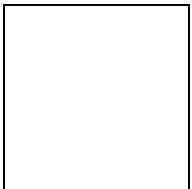
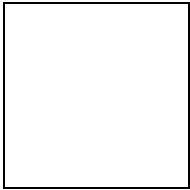
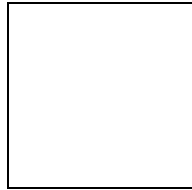
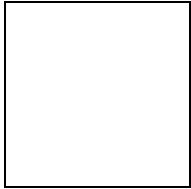
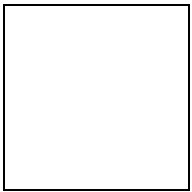
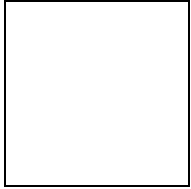
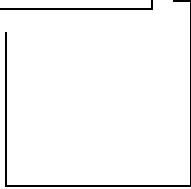
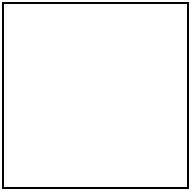
un instrument clé de la campagne est le site web consacré à ce thème www.stopclimatechange.net qui est régulièrement mis à jour avec les informations les plus récentes sur l'actualité générale relative aux changements climatiques, aux politiques climatiques de l'UE et aux positions et activités des Verts. La campagne s'articule aussi autour de l'organisation de conférences de haut niveau ou d'ateliers au Parlement européen, tout comme en dehors du Parlement, dans différents .

Après plus de deux années d'activités intenses, la campagne s'est révélée fructueuse sous divers aspects:

- la visibilité et les retombées de l'action des Verts/ALE sur les questions climatiques aux différents niveaux se sont améliorées, notamment au Parlement européen, dans les institutions de l'UE et les groupes de pression;
- la question des changements climatiques et les sujets connexes (énergie/transports/environnement) ont été mis au cœur du travail et des priorités du Groupe des Verts/ALE grâce à l'organisation d'un groupe de travail efficace sur le climat réunissant des députés européens des Verts. Ce groupe de travail a reçu le soutien actif de 15 députés européens et offre un travail actualisé sur les changements climatiques à l'ensemble du Groupe des Verts/ALE;
- il dispose d'un site web bien conçu et mis à jour en permanence qui sert de fenêtre à la campagne et compte parmi les 10 ou 5 premières pages les plus visitées du site des Verts/ALE. il met l'accent sur tous les événements de la campagne, à savoir les conférences et tous les documents de fond, études et rapports effectués à la demande des Verts/ALE. De plus, le grand public bénéficie d'un accès à des documents relatifs aux changements climatiques, comme des publications, des jeux en ligne et des vidéos;
- un réseau d'experts, de contacts nationaux et de députés au sein des différents partis écologiques en Europe a été mis sur pied et développé, permettant ainsi d'améliorer le flux d'informations et de ressources émanant des Verts/ALE au profit des partis nationaux et vice versa;
- il a efficacement contribué aux activités du Parti Vert Européen (PVE) portant sur les questions climatiques (élaboration de résolution ou participation aux conseils du PVE) impliquant une collaboration régulière et des activités communes;
- plusieurs conférences de haut niveau («Tous acteurs pour une énergie durable», «50 ans d'Euratom», «Solutions énergétiques mondiales» à Rome, etc.) ont été organisées avec des invités tels que des ministres ou des commissaires, et ont remporté un succès considérable auprès des principaux acteurs concernés et d'un public plus large;
- un bulletin d'information mensuel sur le changement climatique («Climate change newsletter») a vu le jour et est diffusé en versions électronique et papier;
- **une base de données de plus de 600 personnes en Europe a été mise sur pied, comprenant notamment des acteurs clés** (ONG, institutions de l'UE, groupes de pression) qui sont régulièrement informés des activités de la campagne et des positions des Verts par courrier électronique et le bulletin d'information.



www.stopclimatechange.net



Réalisations des Verts dans la campagne des Verts européens consacrée à l'alimentation 2004-2008

Une marque bien établie des politiques des Verts européens

La campagne des Verts consacrée à l'alimentation s'est révélée un pilier essentiel de la campagne électorale de 2004 et a depuis lors bénéficié d'une large diffusion au sein de l'ensemble du mouvement des Verts européens. Sur la base de nos thèmes clés axés sur l'agriculture durable, la biodiversité, les OGM, le commerce équitable et les kilomètres alimentaires, nous avons approfondi des thèmes de campagne sur les additifs alimentaires, la face cachée du sucre, sécurité alimentaire contre cultures à des fins énergétiques, l'agriculture biologique et le pouvoir croissant des supermarchés. Deux nouveaux thèmes seront bientôt lancés qui se concentreront sur les dangers des pesticides et le bilan de santé de la PAC réformée.



Images provocatrices, langage simple et messages politiques clairs

La campagne des Verts sur l'alimentation a adopté un style provocateur qui attire l'attention du public, et un langage simple pour amener le grand public à se confronter aux questions politiques que les Verts souhaitent soulever. Une fois que nous avons attiré l'attention du public sur ces thèmes, nous leur offrons des messages politiques clairs sur la nature de nos critiques et nos objectifs. Notre documentation de base disponible sur le site web de la campagne sur l'alimentation qui permet aux personnes intéressées d'accéder à des études plus pointues, des documents de réflexion et des contacts utiles.

Un vaste réseau européen d'ONG et de citoyens actifs

Dès le début, la campagne des Verts sur l'alimentation s'est appuyée sur un fort engagement politique de nos partenaires politiques qui défendent l'environnement, le bien-être animal, les consommateurs, les agriculteurs et des organisations de commerce équitable qui nous ont permis d'étayer et de diffuser la documentation en étroite collaboration avec nos alliés politiques. La tournée à travers toute l'Europe consistant à visiter des marchés locaux et à aider les groupes d'action locaux a permis d'établir des liens solides pour mener des actions dans le futur. Notre documentation papier et nos feuilles d'information ont reçu un bon accueil lors de tous les événements pertinents, notamment les journées portes ouvertes du PE, les marchés locaux, les débats publics, etc.



Documentation multilingue – Rompre la barrière des langues

Un des principaux atouts de la campagne des Verts sur l'alimentation réside dans l'approche multilingue adoptée. Nous avons établi un réseau de bénévoles qui traduisent et adaptent les slogans et les textes de la campagne selon les sensibilités politiques de chaque pays. Grâce à cela, nous avons pu atteindre de nombreux et des sections locales des Verts à travers toute l'Europe. La majeure partie de la documentation de base existe en ligne dans dix langues.

Alimenter la réflexion – Un point de départ pour un vaste éventail de questions politiques

La santé publique, la sécurité alimentaire et les modes de vie durables sont autant de questions qui affectent les citoyens européens dans leur vie quotidienne. La campagne des Verts sur l'alimentation est donc un bon point de départ pour s'impliquer personnellement dans des questions écologiques et des demandes

politiques clés. Les crises alimentaires comme les vaches atteintes d'ESB, les contaminations dues à la dioxine et aux pesticides ont une incidence majeure sur l'évolution des politiques. La campagne des Verts mettra encore en corrélation des thèmes actuels aux questions comme les changements climatiques, le droit de manger en tant que droit humain et les énergies renouvelables.

Nous pourrions également approfondir les questions de mode de vie comme la consommation modérée de viande, le tourisme respectueux de l'environnement et les relations durables rural-urbain.

La campagne du Groupe des Verts au Parlement européen pour une culture de l'alimentation

Se nourrir, c'est essentiel. C'est même indispensable à notre survie, à notre santé et à notre bien-être.

Bien se nourrir est un acte politique. Pour cela, il faut une bonne politique en matière d'alimentation qui englobe le droit des plus pauvres à se nourrir, qui reflète la durabilité et la diversité des agriCultures et dans laquelle agriculteurs, pêcheurs et consommateurs assument conjointement la responsabilité de pratiquer des prix justes et un commerce équitable.

Non aux aliments génétiquement modifiés! Les citoyens européens se sont décidés contre les aliments génétiquement modifiés. L'UE et ses se doivent de garantir la pleine responsabilité des pollueurs, des semences sans OGM et les droits des agriculteurs et des consommateurs d'accepter ou pas les aliments et les semences génétiquement modifiés. Le nombre croissant de régions sans OGM et de consommateurs opposés aux aliments génétiquement modifiés montre que la résistance croît de la base vers le haut. Les Verts au Parlement européen continueront de résister à la contamination par les OGM!

Commerce équitable: la seule option contre la faim. Il importe que l'UE, les États-Unis et l'OMC reconnaisse le caractère particulier du commerce des aliments par rapport au commerce d'autres biens. Le commerce équitable doit respecter et soutenir le droit d'un pays et de sa population d'assurer la sécurité de son système alimentaire. L'UE doit impérativement défendre un commerce sans dumping! Dès lors, le concept d'un accès au marché qualifié que nous avons lancé au Parlement doit faire partie intégrante des négociations commerciales.

Les kilomètres alimentaires sont à la hausse à l'échelle mondiale, car les ingrédients sont un peu moins chers ici et le traitement un peu moins cher là. La concentration de l'industrie agroalimentaire augmente la distance entre les agriculteurs et les consommateurs; une grande partie de la qualité alimentaire s'évapore en chemin. Soutenez les marchés locaux et régionaux!

Aliments bon marché: un mythe. Les subventionnent les prix bas, mais les consommateurs paient le prix fort: eau polluée et aliments mauvais pour la santé. Les Verts réclament des prix justes en échange d'aliments sains. Nous exigeons un étiquetage clair des pratiques de production pour offrir un véritable choix aux consommateurs.

L'Europe est en train de perdre sa culture alimentaire riche et variée. Nous ne nous en apercevons même pas, aveuglé par l'apparente abondance de choix illimitée. Mais nos papilles ne mentent pas. Les Verts européens soutiennent les activités et la coopération entre agriculteurs, éleveurs et consommateurs pour sauvegarder et tirer le meilleur de la biodiversité dans la production des aliments. **Protéger la diversité – Croquez-la!**

Les animaux ne sont pas des machines à produire de la viande, du lait ou des œufs. Des conditions, une nutrition et une mobilité appropriées s'imposent. Les vaches devraient donc pouvoir brouter, les poulets vivre en liberté. Il est indispensable que l'UE allie à nouveau aliments sains et protection de l'environnement. La promotion d'une agriculture durable et biologique doit être placée au rang de priorité!

Les teneurs en sucre, en graisse et en additifs alimentaires dans les aliments que nous consommons au quotidien ne cessent d'augmenter. Alors que le public est préoccupé par la croissance de l'obésité, la pression politique exercée l'industrie alimentaire reste insuffisante pour remédier aux troubles alimentaires qui menacent l'Europe.

En collaboration avec des organismes de santé publique, les Verts européens continueront de faire pression de lutter **pour rendre nos aliments sources de santé et de plaisir!**

Les contributions émanent des conseillers suivants:

Paul Beeckmans, conseiller «Transport et tourisme»
Francesca Beltrame, conseillère «Affaires juridiques»
Karen Bentolila, conseillère «Culture et éducation»
Paolo Bergamaschi, conseiller «Affaires étrangères»
Annemiek Beugelink, conseillère «Budgets»
Michael Earle, conseiller «Pêche»
Oliver Emmes, conseiller «Sécurité et qualité alimentaire»
Mathieu Fichter, directeur de la campagne sur les changements climatiques
Stany Grudzielski, conseiller «Marché intérieur et protection des consommateurs»
Ernst Guelcher, conseiller «Sécurité et défense»
Elisabeth Horstkoetter, conseillère «Droits de la femme et égalité des genres»
Martin Koehler, conseiller «Commerce international»
Gaby Koppers, conseillère «Relations commerciales extérieures et Amérique latine»
Terhi Lehtonen, conseillère «Environnement, santé publique et sécurité alimentaire»
Hannes Lorenzen, conseiller «Agriculture»
Jozef Meichenitsch, conseiller «Industrie, recherche et énergie»
Sabine Meyer, conseillère «relations internationales»
Rita Oldenbourg, conseillère «Emploi et affaires sociale»
Petra Prossliner, conseillère «Affaires constitutionnelles»
Michel Raquet, conseiller «Industrie, recherche et énergie»
Simone Reinhart, conseillère «Développement régional»
Mychelle Rieu, conseillère «Droits de l'homme»
Jean-Luc Robert, conseiller «Libertés civiles, justice et affaires intérieures»
Kjell Sevón, conseiller «Pétitions»
Christine Sidenius, conseillère «Libertés civiles, justice et affaires intérieures»
Axel Singhofen, conseiller «Environnement, santé publique et sécurité alimentaire»
Henning Strodthoff, conseiller «Génétique et bioéthique»
Ines Trépant, conseillère «Affaires économiques et monétaires»
Tsigereda Walelign, conseillère «Développement»
Ali Yurttagul, conseiller à la délégation à la commission parlementaire mixte UE-Turquie